

MEMORIAL

Journal Officiel du Grand-Duché de Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt des Großherzogtums Luxemburg

RECUEIL DES SOCIETES ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 359 10 février 2015

SOMMAIRE

Amberson S.A	IF 1 Sari1/204
Antium S.A	IF Two Log 1 S.à r.l
Barclays Capital Trading Luxembourg	IF Two Top S.à r.l
S.àr.l	I.I.I. Investissements Industriels Ibériques
	S.A 17207
Bronx S.àr.l	Immo Excellence S. à r.l
CB Richard Ellis DH Co-Invest S.à r.l 17206	Kainsara Sàrl
CEES Invest II SARL	Langtex S.A
Clearstream Services 17186	Limba Luxco 1 S.à r.l
Cosafin S.A	Limba Luxco 1 S.à r.l
DBD Créa'	LK Invest S.A
Dragon Sports S.A 	L. Van De Kerckhove & Cie17205
Ensign European Investment Co II S.à r.l.	Magic Newco 4 S.à r.l
	Magic Newco 5 S.à r.l
Ethilux S.à r.l	Magnolia SICAV SIF
Ethilux S.à r.l	Mantra Secondary Opportunities 17193
Ethilux S.à r.l	Milex International S.A 17202
European Towers I-A S.à r.l 17222	Mojito Ninjas Company S.A 17203
Feri S.à r.l 17199	Newfound Bay Limited17203
Florett17190	North Africa Consumer Goods S.à r.l 17204
Future Real Estate S.A 17199	Prologis European Logistics Partners S.à
Galega Financière S.A	r.l
Ganymede Investissements S.A 17201	Solution Tree S.A
Garage Schiltz Büderscheid S.A 17201	TA EU Acquisitions VI S.à r.l 17232
Garden Consult	Tescara S.A
Global Metal Investment Holding (GMIH)	The Van Daalen Group S.A 17192
S.A	THOMAS & PIRON GROUPE (Luxem-
Golden Café	bourg) SA17195
HAPY Private S.A. SPF	Trium HR S.à r.l
Hartfelder Bau Montage17204	Um Brout Eck S.àr.l
	Universal Real Estate SA 17196
Holdinvest S.A	V Plus S.A



Immo Excellence S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6460 Echternach, 22, Place du Marché.

R.C.S. Luxembourg B 158.652.

Les comptes annuels au 31.12.2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 8 janvier 2015.

Signature.

Référence de publication: 2015003785/10.

(150003787) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 janvier 2015.

IF Two Log 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1233 Luxembourg, 2, rue Jean Bertholet.

R.C.S. Luxembourg B 128.304.

Extrait des résolutions prises à l'assemblée générale ordinaire annuelle de la société tenue en date du 15 décembre 2014 approuvant les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2013

Le mandat des gérants:

- 1. Monsieur Stephen LAWRENCE, demeurant actuellement 2, rue Jean Bertholet, L-1233 Luxembourg, gérant;
- 2. Monsieur Pii KETVEL, demeurant actuellement 2, rue Jean Bertholet, L-1233 Luxembourg, gérant;
- 3. Monsieur David BANNERMAN, demeurant actuellement 2, rue Jean Bertholet, L-1233 Luxembourg, gérant; est renouvelé jusqu'à l'issue de la prochaine assemblée générale ordinaire de la Société statuant sue les comptes clos en décembre 2014.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Référence de publication: 2015003804/18.

(150003861) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 janvier 2015.

IF Two Top S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1233 Luxembourg, 2, rue Jean Bertholet.

R.C.S. Luxembourg B 128.329.

Extrait des résolutions prises à l'assemblée générale ordinaire annuelle de la société tenue en date du 15 décembre 2014 approuvant les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2013

Le mandat des gérants:

- 1. Monsieur Stephen LAWRENCE, demeurant actuellement 2, rue Jean Bertholet, L-1233 Luxembourg, gérant;
- 2. Monsieur Pii KETVEL, demeurant actuellement 2, rue Jean Bertholet, L-1233 Luxembourg, gérant;
- 3. Monsieur David BANNERMAN, demeurant actuellement 2, rue Jean Bertholet, L-1233 Luxembourg, gérant;

est renouvelé jusqu'à l'issue de la prochaine assemblée générale ordinaire de la Société statuant sue les comptes clos en décembre 2014.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Référence de publication: 2015003806/18.

(150003847) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 janvier 2015.

Clearstream Services, Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 42, avenue J.F. Kennedy. R.C.S. Luxembourg B 60.911.

- 1. Monsieur Richard Green a démissionné du Conseil d'Administration le 31 décembre 2014.
- 2. Il résulte ce qui suit du Procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire des Actionnaires tenue à Luxembourg le 15 décembre 2014:

La personne suivante a été élue au Conseil d'Administration pour un mandat, qui viendra à l'expiration à l'issue de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels de l'exercice 2017.



Mandat prenant effet le 1 er janvier 2015 pour:

- Mauro Cappiello 42, avenue JF Kennedy L - 1855 Luxembourg Le Conseil d'Administration est actuellement composé des membres suivants: 42, Avenue JF Kennedy - Jeffrey Tessler L - 1855 Luxembourg - Michel Barbancey 42, Avenue JF Kennedy L - 1855 Luxembourg D - 65760 Eschborn - Marcus Thompson Mergenthalerallee 61 - Mathias Papenfuß Mergenthaleralee 61 D - 65760 Eschborn - Hauke Stars Mergenthalerallee 61 D - 65760 Eschborn 42, Avenue JF Kennedy - Mauro Cappiello L - 1855 Luxembourg

- 3. En date du 31 décembre 2014, Monsieur Richard Green a démissionné de son poste de délégué à la gestion journalière.
- 4. Le Conseil d'Administration du 10 décembre 2014 a nommé la personne suivante au poste de délégué à la gestion journalière prenant effet le 1 er janvier 2015:

- Mauro Cappiello

- 42, Avenue JF Kennedy
- L 1855 Luxembourg
- 5. Le Conseil d'Administration du 10 décembre 2014 a nommé la personne suivante comme Administrateur-délégué à la gestion journalière prenant effet le 1 er janvier 2015:

- Mathias Papenfuß

Mergenthalerallee 61

D - 65760 Eschborn

Les délégués à la gestion journalière sont actuellement:

- Mathias Papenfuß

Mergenthalerallee 61

D - 65760 Eschborn

- Michel Barbancey - Mauro Cappiello

42, Avenue JF Kennedy 42, Avenue JF Kennedy L - 1855 Luxembourg L - 1855 Luxembourg

Luxembourg, le 2 janvier 2015.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2015002948/36.

(150002442) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 janvier 2015.

Brick Wall Investment S.A., Société Anonyme.

Capital social: EUR 185.000,00.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6A, route de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 178.676.

Extrait des résolutions de l'actionnaire unique

Suite aux résolutions de l'actionnaire unique de la Société prises en date du 17 décembre 2014, il a été décidé de nommer en qualité d'administrateur de la Société les personnes suivantes jusqu'à l'assemblée générale ordinaire des actionnaires approuvant les comptes annuels de la Société au 31 décembre 2015:

- Monsieur Gregory Lacour, né le 23 décembre 1973 à Uccle (Belgique), demeurant au 117 rue Général Gratry 1030 Bruxelles, Belgique, et
- Monsieur Christophe De Groote, né le 23 avril 1972 à Etterbeek (Belgique), demeurant au 71, rue Aimé Smekens, 1030 Bruxelles, Belgique.

Il a également été décidé de nommer Monsieur Gregory Lacour en qualité d'administrateur-délégué de la Société jusqu'à l'assemblée générale ordinaire des actionnaires approuvant les comptes annuels de la Société au 31 décembre 2015.

Par conséquent, le conseil d'administration de la Société se compose comme suit:

- M. Thierry Hubert, administrateur
- M. Gregory Lacour, administrateur et administrateur-délégué, et
- M. Christophe De Groote, administrateur

Traduction pour les besoins de l'enregistrement

Further to the resolutions of the sole shareholder of the Company dated 17 December 2014, it has been decided to appoint as director of the Company the following persons until the annual general meeting of shareholders approving the financial statements for the financial year ending on 31 December 2015:

- Mr Gregory Lacour, born on 23 December 1973 in Uccle (Belgium), residing at 117 rue Général Gratry 1030 Bruxelles, Belgium, and



- Mr Christophe De Groote, born on 23 April 1972 in Etterbeek (Belgium), residing at 71, rue Aimé Smekens, 1030 Bruxelles, Belgium,

It has been also decided to appoint Mr Gregory Lacour as managing director of the Company until the annual general meeting of shareholders approving the financial statements for the financial year ending on 31 December 2015.

Consequently, the board of directors is composed as follows:

- M. Thierry Hubert, director
- M. Gregory Lacour, director and managing director, and
- M. Christophe De Groote, director.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015002889/38.

(150002474) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 janvier 2015.

Kainsara Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4610 Niederkorn, 25, rue de Longwy. R.C.S. Luxembourg B 185.170.

DISSOLUTION

L'an deux mille quatorze,

Le dix-huit décembre,

Par-devant Maître Carlo GOEDERT, notaire de résidence à Dudelange.

Ont comparu:

- 1) Madame Ranka TRKULJA-PRPIC, salariée, née à Bosanka Gradiska (Bosnie-Herzégovine) le 10 juillet 1967, demeurant à L-4772 Pétange, 41C, rue de la Piscine
- 2) Madame Aleksandra TRKULJA RAONIC, salariée, née à Bania Luka (Bosnie-Herzegovine) le 1 ^{er} novembre 1991, demeurant à L-4772 Pétange, 41C, rue de la Piscine, Lesquelles comparantes ont requis le notaire instrumentant de documenter ainsi qu'il suit les déclarations et constatations:
- I.- Que la société à responsabilité limitée "KAINSARA S.à r.l.", établie et ayant son siège social à L-4610 Niederkorn, 25, rue de Longwy, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 185 170, a été constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentaire, notaire de résidence à Dudelange, en date du 27 février 2014, publié au Mémorial C numéro 1223 du 14 mai 2014.
- II.- Que le capital social de la société à responsabilité limitée "KAINSARA S.à r.l.", préqualifiée, s'élève actuellement à douze mille quatre cents Euros (€ 12.400.-), représenté par cent (100) parts sociales d'une valeur nominale de cent vingt-quatre Euros (€ 124.-€) chacune, entièrement libérées.
- III.- Que les associées déclarent avoir parfaite connaissance des statuts et de la situation financière de la susdite société "KAINSARA S.à r.I.".
- IV.- Que les comparantes sont propriétaires de toutes les parts sociales de la susdite société, et qu'en tant qu'associées elles déclarent expressément procéder à la dissolution de la susdite société.
- V.- Que les comparantes déclarent que les dettes connues seront payées et en outre qu'elles prennent à leur charge tous les actifs, passifs et engagements financiers, connus ou inconnus, de la société dissoute et que la liquidation de la société est achevée sans préjudice du fait qu'elles répondent personnellement de tous les engagements sociaux.
- VI.- Que décharge pleine et entière est accordée aux gérants de la société dissoute pour l'exécution de leur mandat jusqu'à ce jour.
 - VII.- Qu'il a été procédé à l'annulation des parts sociales, le tout en présence du notaire instrumentant.
- VIII.- Que les livres et documents de la société dissoute seront conservés pendant cinq ans à L-4772 Pétange, 41C, rue de la Piscine.
- IX.- Que pour l'accomplissement des formalités relatives aux transcriptions, publications, radiations, dépôts et autres formalités à faire en vertu des présentes, tous pouvoirs sont donnés au porteur d'une expédition des présentes.

DONT ACTE, fait et passé à Dudelange, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparantes, celles-ci connues du notaire par noms, prénoms usuels, états et demeures, elles ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: R. TRKULJA-PRPIC, A. TRKULJA RAONIC, C. GOEDERT.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 23 décembre 2014. Relation: EAC/2014/17980. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): A. SANTIONI.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de dépôt au Registre de Commerce et des Sociétés et aux fins de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.



Dudelange, le 05 janvier 2015.

Référence de publication: 2015002440/48.

(150002219) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 janvier 2015.

Solution Tree S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8049 Strassen, 2, rue Marie Curie. R.C.S. Luxembourg B 144.355.

DISSOLUTION

L'an deux mille quatorze,

le seize décembre.

Par-devant Nous Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à SANEM, Grand-Duché de Luxembourg,

a comparu:

Monsieur Olivier Kuchly, expert-comptable, avec adresse professionnelle au 2, rue Marie Curie, L-8049 Strassen, agissant en sa qualité de mandataire spécial de:

Monsieur Patrick Solvay, administrateur de sociétés, demeurant à 1, Les Amerois, B-6830 Bouillon, Belgique, ci-après dénommé: «le mandant»,

en vertu d'une procuration sous seing privé lui donnée à Bouillon (Belgique), le 12 décembre 2014,

laquelle procuration, après avoir été signée «ne varietur» par le mandataire du comparant et mandant et par le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise à la formalité de l'enregistrement.

Lequel mandataire, agissant ès-dites qualités, a déclaré et requis le notaire d'acter:

- I.- Que la société «SOLUTION TREE S.A.», une société anonyme luxembourgeoise, établie et ayant son siège social au 2, rue Marie Curie, L-8049 Strassen, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 144 355 (la «Société»), a été constituée suivant acte notarié du 23 décembre 2008, sa publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, ayant été faite le 19 février 2009, sous le numéro 367 et page 17 607 et dont les statuts n'ont pas été modifiés depuis lors.
- II.- Que le capital social souscrit est fixé à trente et un mille euros (EUR 31.000,-) représenté par trois cent dix (310) actions d'une valeur nominal de cent euros (EUR 100,-) chacune, chaque action étant intégralement libérée.
 - III.- Que le mandant est le seul propriétaire de toutes les trois cent dix (310) actions de ladite Société.
- IV.- Que le mandant, étant l'actionnaire unique de la société «SOLUTION TREE S.A.», a décidé de procéder à la dissolution immédiate de ladite Société.
- V.- Que le mandant déclare avoir parfaite connaissance des statuts et de la situation financière de la société «SOLU-TION TREE S.A.», prédésignée.
- VI.- Que le mandant, en tant que liquidateur de la Société, déclare que l'activité de la société a cessé, que lui, en tant qu'associé unique est investi de tout l'actif et qu'il a réglé tout le passif de la Société dissoute s'engageant à reprendre tous actifs, dettes et autre engagements de la Société dissoute et de répondre personnellement de toute éventuelle obligation inconnue à l'heure actuelle.
- VII.- Que décharge pleine et entière est accordée à l'administrateur unique de la Société dissoute pour l'exécution de son mandat jusqu'à ce jour.
- VIII.- Que les livres et documents de la Société dissoute seront conservés pendant cinq ans au 2, rue Marie Curie L-8049 Strassen.
 - IX.- Que le mandant s'engage à payer les frais du présent acte.

Dont acte, passé à Strassen, Grand-Duché de Luxembourg, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire du mandant, connu du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, celui-ci a signé avec Nous le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: O. KUCHLY, I.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 23 décembre 2014. Relation: EAC/2014/18036. Reçu soixante-quinze Euros (75.-EUR).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

Référence de publication: 2015001852/48.

(150000590) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 janvier 2015.



Florett, Société Anonyme.

Siège social: L-1220 Luxembourg, 196, rue de Beggen.

R.C.S. Luxembourg B 136.037.

AUFLÖSUNG

Im Jahre zweitausendvierzehn, den neunzehnten Dezember.

Vor dem unterzeichneten Notar Jean SECKLER, mit dem Amtssitz in Junglinster, (Großherzogtum Luxemburg);

IST ERSCHIENEN:

KYFFHÄUSER VERMIETUNGS UND BETEILIGUNGSGESELLSCHAFT KVB GmbH, vormals KALI-UMWELTTECH-NIK GmbH, eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung deutschen Rechts, Am Petersenschacht 7, D-99706 Sondershausen, vertreten durch den Geschäftsführer, Herrn Dr. Heinrich MARX, aufgrund schriftlicher Vollmacht, ordnungsgemäß vertreten durch FIDUCIAIRE EUROLUX, eine Aktiengesellschaft mit Gesellschaftssitz in L-1220 Luxembourg, 196, rue de Beggen, eingetragen im Handelsregister zu Luxembourg unter der Nummer B 34.752, hier aufgrund privatschriftlicher Vollmacht vertreten von Herrn Axel MARGGRAFF, Jurist, berufliche Anschrift L-1220 Luxembourg, 196 Rue de Beggen,

Die Vollmacht bleibt nach Zeichnung "ne varietur" durch den Erschienenen und den unterzeichnenden Notar gegenwärtiger Urkunde als Anlage beigefügt

Die Komparenti ersucht, durch ihren Vertreter, den amtierenden Notar ihre Erklärungen und Feststellungen zu beurkunden wie folgt:

I.- Dass die Aktiengesellschaft "FLORETT", mit Sitz in L-1220 Luxembourg, 196 Rue de Beggen, eingetragen beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg, Sektion B, unter der Nummer B136.037, gegründet worden ist gemäß Urkunde aufgenommen durch den Notar Paul BETTINGEN, Notar mit Amtssitz in Niederanven, veröffentlicht im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, Nummer 571 am 6. März 2008 und

Dass die Stauten der Gesellschaft letztmalig geändert wurden gemäß Urkunde des Notars Jean SECKLER, Notar mit Amtssitz in Junglinster, veröffentlicht im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, Nummer 1382 am 4. Juni 2012.

- II.- Dass das Stammkapital der Gesellschaft einundsechzigtausend Euro (61.000 EUR), aufgeteilt in sechstausendeinhundert (6.100) Anteile von jeweils einem Euro beträgt.
- III.- Dass die Komparentin die alleinige Gesellschafterin der Gesellschaft ist, und das gesamte Gesellschaftskapital repräsentiert.
 - IV.- Dass die Komparentin beschließt die Gesellschaft aufzulösen und zu liquidieren.
 - V.- Dass die Komparentin die finanzielle Situation sowie die Statuten der Gesellschaft bestens kennt.
- VI.- Dass die Komparentin erklärt, alle Verbindlichkeiten der Gesellschaft bezahlt zu haben und dass sie persönlich die Zahlung aller Schulden und Verpflichtungen der Gesellschaft, auch solche, die zurzeit nicht bekannt sind, gewährleistet.
- VII.- Dass den Mitgliedern des Verwaltungsrates volle Entlastung für die Ausübung ihrer Mandate bis zum heutigen Tag erteilt wird.
 - VIII.- Dass die Liquidation als ausgeführt und abgeschlossen zu betrachten ist.
- IX.- Dass die Geschäftsbücher und Dokumente der aufgelösten Gesellschaft während mindestens fünf Jahren in L-1220 Luxembourg, 196 Rue de Beggen, aufbewahrt werden.

Kosten

Der Gesamtbetrag der Kosten, Ausgaben, Vergütungen und Auslagen, welche aus Anlass dieser Urkunde entstehen, unter welcher Form auch immer, beläuft sich auf ungefähr neunhundertfünfzig Euro.

WORÜBER, die vorliegende notarielle Urkunde in Junglinster, an dem oben angegebenen Tag, erstellt worden ist.

Und nach Vorlesung alles Vorstehenden an den Komparenten, dem instrumentierenden Notar nach Vor- und Zunamen, Personenstand und Wohnort bekannt, hat derselbe mit Uns, dem Notar, gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: Axel MARGGRAFF, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 29 décembre 2014. Relation GRE/2014/5325. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur ff. (signé): Claire PIERRET.

Référence de publication: 2015001528/50.

(150000967) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 janvier 2015.



DBD Créa', Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8821 Koetschette, Z.I. de Riesenhoff 1.

R.C.S. Luxembourg B 157.462.

DISSOLUTION

L'an deux mille quatorze, le dix-huit décembre.

Pardevant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

A COMPARU:

Madame Delphine DEWANDRE, née à Rocourt (Belgique) le 20 mai 1975, demeurant à B-6637 Fauvillers, 132, Chemin du Grand Champ Bodange,

ici représenté par Madame Cristiana VALENT, employée, demeurant professionnellement à Junglinster, en vertu d'une procuration lui délivrée, laquelle après avoir été signée «ne varietur» par la mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée aux présentes.

Laquelle comparante déclare et requiert, par son mandataire, le notaire instrumentant d'acter:

- 1.- Que la société à responsabilité limitée «DBD Créa'», avec siège social à L-8821 Koetschette Z.I. de Riesenhoff 1, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 157.462, (ci-après dénommée la "Société"), a été constituée suivant acte reçu par Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg), en date du 12 novembre 2010, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations, numéro 271 du 10 février 2011. Les statuts n'ont pas été modifiés depuis.
- 2.- Que le capital social est fixé à DOUZE MILLE CINQ CENTS EUROS (12.500.- EUR), divisé en CINQ CENTS (500) parts sociales de VINGT-CINQ EUROS (25.- EUR) chacune.
 - 3.- Que la comparante est seul propriétaire de toutes les parts sociales de la Société.
- 4.- Que la comparante, agissant comme associée unique, prononce la dissolution anticipée de la Société avec effet immédiat.
- 5.- Que la comparante se désigne comme liquidateur de la Société et aura pleins pouvoirs d'établir, signer, exécuter et délivrer tous actes et documents, de faire toute déclaration et de faire tout ce qui est nécessaire ou utile pour mettre en exécution les dispositions du présent acte.
 - 6.- Que la comparante déclare de manière irrévocable reprendre tout le passif présent et futur de la société dissoute.
- 7.- Que la comparante déclare qu'elle reprend tout l'actif de la Société et qu'elle s'engagera à régler tout le passif de la Société indiqué à la section 6.
- 8.- Que la comparante déclare que la liquidation de la Société est clôturée et que tous les registres de la Société relatifs à l'émission de parts sociales ou de tous autres titres seront annulés.
 - 9.- Que décharge est donnée au gérant de la Société.
- 10.- Que les livres et documents de la Société seront conservés pendant cinq ans au moins à L-8362 Grass, 4, Rue de Kleinbettingen

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société à raison de cet acte, est dès lors évalué à 850-, EUR.

DONT ACTE, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, connu du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, elle a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Cristiana VALENT, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 24 décembre 2014. Relation GRE/2014/5268. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

Référence de publication: 2015001447/47.

(150000889) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 janvier 2015.

Garden Consult, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9911 Troisvierges, 2, rue de Drinklange. R.C.S. Luxembourg B 157.145.

> — DISSOLUTION

L'an deux mille quatorze, le dix-huit décembre.

Par devant Nous Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster;



A COMPARU:

Monsieur Jean-Luc HAUSMAN, négoce en mobilier de jardin, né le 28 avril 1956 à Halanzy (Belgique), demeurant à B-4960 Malmedy, 39, Route de Hottleux (Belgique);

ici représenté par Madame Cristiana VALENT, employée, demeurant professionnellement à Junglinster, en vertu d'une procuration lui délivrée sous seing privé.

Laquelle procuration, après avoir été signée «ne varietur» par le mandataire et le notaire instrumentaire, restera annexée au présent acte pour y être soumis ensemble aux formalités d'enregistrement.

Le comparant, représenté tel que dit ci-dessus, a requis le notaire instrumentant de documenter ses déclarations et constatations ainsi qu'il suit:

- 1.- Que la société à responsabilité limitée «Garden Consult», avec siège social à L-9211 Troisvierges, 2, rue Drinklange, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 157145, (ci-après dénommée la "Société"), a été constituée suivant acte reçu par Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg), en date du 14 octobre 2010, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 89 du 17 janvier 2011, et dont les statuts n'ont pas été modifiés depuis.
- 2.- Que le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (12.500,-EUR) représenté par cinq cents (500) parts sociales de vingt-cinq euros (25,-EUR) chacune.
 - 3.- Que le comparant est seul propriétaire de toutes les parts sociales de la Société.
- 4.- Que le comparant, agissant comme associée unique, prononce la dissolution anticipée de la Société avec effet immédiat.
- 5.- Que le comparant se désigne comme liquidateur e la Société et aura pleins pouvoirs d'établir, signer, exécuter et délivrer tous actes et documents, de faire toute déclaration et de faire tout ce qui est nécessaire ou utile pour mettre en exécution les dispositions du présent acte.
 - 6.- Que le comparant déclare de manière irrévocable reprendre tout le passif présent et futur de la société dissoute.
- 7.- Que le comparant déclare qu'il reprend tout l'actif de la Société et qu'il s'engagera à régler tout le passif de la Société indiqué à la section 6.
- 8.- Que le comparant déclare que la liquidation de la Société est clôturée et que tous les registres de la Société relatifs à l'émission de parts sociales ou de tous autres titres seront annulés.
 - 9.- Que décharge est donnée au gérant de la Société.
- 10.- Que les livres et documents de la Société seront conservés pendant cinq ans au moins à L-8362 Grass, 4, Rue de Kleinbettingen.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société à raison de cet acte, est dès lors évalué à 850-, EUR.

DONT ACTE, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Cristiana VALENT, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 24 décembre 2014. Relation GRE/2014/5269. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

Référence de publication: 2015001539/49.

(150000892) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 janvier 2015.

The Van Daalen Group S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8041 Strassen, 80, rue des Romains.

R.C.S. Luxembourg B 152.019.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 08 janvier 2015.

Pour copie conforme

Pour la société

C. WERSANDT

Notaire

Référence de publication: 2015004138/14.

(150003529) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 janvier 2015.



Mantra Secondary Opportunities, Société en Commandite par Actions sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-1616 Luxembourg, 28-32, place de la Gare. R.C.S. Luxembourg B 190.290.

Rectificatif du dépôt L140166199 déposé le 19/09/2014

In the year two thousand and fourteen, on the fourteenth day of November.

Before Maître Henri Hellinckx, notary, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

Me Anaïs Sohler, lawyer, professionally residing in Luxembourg, who acted as proxyholder of the shareholders:

- 1) Mantra Management, incorporated under the laws of Luxembourg with its registered office at 28-32, place de la Gare, L-1616 Luxembourg, having a share capital of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-) and registered with the Luxembourg Registre de Commerce et des Sociétés under number B 162.859,
- 2) Mantra Gestion SAS, a société par actions simplifiée incorporated under the laws of France, having its registered office at 1 boulevard de la Madeleine, 75001 Paris, France, registered with the Paris Trade and Companies Register under number 498 237 320,

at the incorporation deed of the company MANTRA SECONDARY OPPORTUNITIES, held before the undersigned notary on 4 September 2014, registered in Luxembourg A.C., on 10 September 2014, Relation: LAC/2014/42086, deposit with the Trade and Company Register in Luxembourg, on 19 September 2014 number L140166199, and published in the Mémorial Recueil des Sociétés et Associations C number 3351 of 12 November 2014.

The appearing party declared and requested the notary to record that a clerical error occurred in the Deed with regard to the Transitory Provisions.

Consequently, the Transitory Provisions shall be amended as follows:

"Transitory provisions

The first accounting year will begin on the date of incorporation of the Company and will end on December 31, 2015. The first annual general meeting of Shareholders shall be held in 2016."

The undersigned notary, who understands and speaks English, herewith states that of the request of the appearing party, the present deed is drafted in English.

Whereof, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day beforementioned

After reading these minutes the appearing party signed together with the notary the present deed.

Signé: A. SOHLER et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 24 novembre 2014. Relation: LAC/2014/55409. Reçu douze euros (12.- EUR).

Le Receveur (signé): I. THILL.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 7 janvier 2015.

Référence de publication: 2015003910/38.

(150003375) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 janvier 2015.

Prologis European Logistics Partners S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 62.427.442,00.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 34-38, avenue de la Liberté. R.C.S. Luxembourg B 174.332.

J

Rectification du dépôt No L140225375 du 18/12/2014

- Rectification: La date de nomination de Mr Petter C. K. Falck, est le 31 juillet 2014 au lieu du 16 décembre 2014.

Luxembourg, le 08 janvier 2015.

Peter Cassells

Gérant

Référence de publication: 2015004019/13.

(150003809) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 janvier 2015.



Magnolia SICAV SIF, Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-7241 Bereldange, 204, route de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 134.219.

Auszug aus dem Protokoll der ordentlichen Generalversammlung vom 25. April 2014

Am 25. April 2014 um 11.00 Uhr kamen am Gesellschaftssitz die Aktionäre obiger Gesellschaft zusammen.

Nach Feststellung der Rechtsgültigkeit, werden folgende Beschlüsse einstimmig gefasst:

Die Verwaltungsratsmandate der Mitglieder, Sabine Büchel, Dr. Detlef Mertens und Christian Folz wurden um ein weiteres Jahr verlängert und enden mit Ablauf der im Jahr 2015 stattfindenden Generalversammlung.

Die Prüfungsgesellschaft BDO Audit, Société Anonyme, wird zum Wirtschaftsprüfer für das Geschäftsjahres 2014 bestellt

Luxemburg, den 07.01.2015.

Magnolia SICAV SIF

Référence de publication: 2015003909/16.

(150003827) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 janvier 2015.

Tescara S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 73.676.

Extrait des résolutions prises lors de la réunion du conseil d'administration tenue au siège social à Luxembourg, le 08 janvier 2015

La démission de Monsieur Gioacchino GALIONE de sa fonction d'administrateur est acceptée

Monsieur Louis VEGAS-PIERONI, expert-comptable, né le 26.09.1967 à Fameck (France), domiciliée professionnellement au 17 rue Beaumont, L-1219 Luxembourg, est cooptée en tant que nouvel administrateur. Son mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2016.

Pour extrait sincère et conforme

TESCARA S.A.

Référence de publication: 2015004134/14.

(150003939) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 janvier 2015.

Magic Newco 4 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 20.550,00.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 287-289, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 167.487.

Il résulte des décisions prises par le conseil de gérance de la Société en date du 06 janvier 2015 que le siège social de la Société est transféré avec effet au 01 janvier 2015 au 287-289, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 07 janvier 2015.

Pour extrait sincère et conforme

TMF Luxembourg S.A.

Signatures

Signataire autorisé

Référence de publication: 2015003906/16.

(150003348) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 janvier 2015.

Magic Newco 5 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 20.000,00.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 287-289, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 167.496.

Il résulte des décisions prises par le conseil de gérance de la Société en date du 06 janvier 2015 que le siège social de la Société est transféré avec effet au 1 ^{er} janvier 2015 au 287-289, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.



Luxembourg, le 07 janvier 2015.
Pour extrait sincère et conforme
TMF Luxembourg S.A.
Signatures
Signataire autorisé

Référence de publication: 2015003907/16.

(150003347) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 janvier 2015.

TP GROUPE (Luxembourg) SA, THOMAS & PIRON GROUPE (Luxembourg) SA, Société Anonyme.

Siège social: L-8399 Windhof, 2, rue d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 33.073.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 16 décembre 2014.

Pour la société

Anja HOLTZ

Le notaire

Référence de publication: 2015004140/13.

(150003136) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 janvier 2015.

Trium HR S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2661 Luxembourg, 42, rue de la Vallée. R.C.S. Luxembourg B 186.548.

DISSOLUTION

L'an deux mille quatorze, le dix-huit décembre.

Par-devant Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à SANEM, Grand-Duché de Luxembourg,

a comparu:

TRIUM S.A., société anonyme, avec siège social au 42 rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg,

"la mandante",

ici représentée par Monsieur Jean BARRET, avec adresse professionnelle à Luxembourg,

"le mandataire",

en vertu d'une procuration donnée sous seing privé laquelle, après avoir été signée «ne varietur» par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

La mandante, représentée comme dit ci-avant, déclare et requiert le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

- 1. Que la société à responsabilité limitée «TRIUM HR S.à r.l.», ayant son siège social au 42, rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, section B sous le numéro B 186548, a été constituée suivant acte notarié en date du 15 avril 2014 publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1718 le 03 juillet 2014.
- 2. Que le capital social de la Société s'élève actuellement à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500.-) divisé en cent vingt-cinq (125) parts sociales (les "parts sociales") de cent euros (EUR 100.-) chacune, entièrement libérées.
- 3. Que la mandante est la seule propriétaire de la totalité des parts sociales représentatives du capital souscrit de la Société.
- 4. Que par la présente, la mandante, en tant que détentrice unique de la totalité des parts sociales, prononce la dissolution anticipée de la société avec effet immédiat
 - 5. Que la mandante, en sa qualité de liquidateur de la Société déclare que tout le passif de ladite société est réglé.
- 6. Que la mandante requiert de plus le notaire instrumentant d'acter que par rapport à d'éventuels passifs actuellement inconnus de la société et non payés à l'heure actuelle, elle déclare irrévocablement assumer solidairement avec la société l'obligation de payer tout ce passif éventuel actuellement inconnu.
- 7. Que l'activité de la société a cessé; que l'associée unique est investie de tout l'actif et qu'elle réglera tout passif éventuel de la société dissoute; que partant, la liquidation de la société est à considérer comme faite et clôturée.
 - 8. Que décharge pleine et entière est donnée aux gérants de la société.
- 9. Que les livres et documents de la société dissoute seront conservés pendant cinq ans au 42, rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg.



DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête du présent acte.

Et après lecture faite à la mandataire de la mandante, connue du notaire par ses nom, prénom usuel, état et demeure, elle a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: J. BARRET, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 29 décembre 2014. Relation: EAC/2014/18328. Reçu soixante-quinze Euros (75.-EUR).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

Référence de publication: 2015004151/44.

(150003761) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 janvier 2015.

Universal Real Estate SA, Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 2-4, rue Eugène Ruppert Vertigo Building. R.C.S. Luxembourg B 181.111.

Extrait du Procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration tenue le 6 janvier 2015

Décision

1. Le Conseil d'Administration décide de transférer le siège social de la société du 14a, rue des Bains L-1212 Luxembourg au 2-4, rue Eugène Rupert Vertigo Building L-2453 Luxembourg avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015004154/12.

(150003902) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 janvier 2015.

Um Brout Eck S.àr.I., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6686 Mertert, 53, route de Wasserbillig. R.C.S. Luxembourg B 107.243.

DISSOLUTION

L'an deux mille quatorze, le vingt-deux décembre.

Pardevant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

A COMPARU:

- 1. Monsieur Georges MAHNEN, retraité, né à Echternach, le 12 juin 1944, demeurant à L-6136 Junglinster, 45, rue de la Montagne, agissant tant en son nom personnel qu'en sa qualité de mandataire de
- 2. Monsieur David ZIZERNAGHIAN, employé privé, né à Reims (France), le 24 juillet 1973, demeurant à L-6686 Mertert, 53, route de Wasserbillig.

Laquelle procuration après avoir été signée «ne varietur» par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée aux présentes.

Lesquels comparants, agissant comme ci-avant, ont requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

- 1.- la société à responsabilité limitée «Um Brout Eck S.à r.l.», ayant son siège social à L-6686 Mertert, 53, rue de Wasserbillig, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous la section B, numéro 107.243, a été constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 24 mars 2005, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 820 du 24 août 2005.
- 2.- Que le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (12.500,-EUR), représenté par cent vingt-cinq (125) parts sociales de cent euros (100,-EUR) chacune, entièrement libérées.
 - 3.- Que les comparants sont propriétaires de toutes les parts sociales de la Société.
- 4.- Que l'activité de la société ayant cessé et que les comparants, en leur qualité d'associés, prononcent la dissolution anticipée de la Société avec effet immédiat.
- 5.- Que les comparants se désignent comme liquidateurs de la Société et auront pleins pouvoirs d'établir, signer, exécuter et délivrer tous actes et documents, de faire toute déclaration et de faire tout ce qui est nécessaire ou utile pour mettre en exécution les dispositions du présent acte.
 - 6.- Que les comparants déclarent de manière irrévocable reprendre tout le passif présent et futur de la société dissoute.
- 7.- Que les comparants déclarent qu'ils reprennent tout l'actif de la Société et qu'ils s'engageront à régler tout le passif de la Société indiqué à la section 6.
- 8.- Que les comparants déclarent que la liquidation de la Société est clôturée et que tous les registres de la Société relatifs à l'émission de parts sociales ou de tous autres titres seront annulés.
 - 9.- Que décharge est donnée aux gérants de la Société pour l'exécution de leurs mandats jusqu'à ce jour.



10.- Que les livres et documents de la Société seront conservés pendant cinq ans au moins à L-6686 Mertert, 53, rue de Wasserbillig.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société à raison de cet acte, est dès lors évalué à 900,- EUR.

DONT ACTE, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Georges MAHNEN, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 29 décembre 2014. Relation GRE/2014/5347. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur ff. (signé): Claire PIERRET.

Référence de publication: 2015004157/47.

(150004052) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 janvier 2015.

V Plus S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 33, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 153.326.

Extrait de résolution prise par l'assemblé générale ordinaire annuelle des actionnaires de la société tenue le 19 juin 2014 à 14 heures au siège social de la société

L'Assemblée Générale constate la démission de Madame Monika Kanczuga de ses fonctions d'administrateur de la Société à compter du 28 février 2014 et décide de ne pas pourvoir à son remplacement.

Pour extrait conforme

Référence de publication: 2015004158/12.

(150003158) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 janvier 2015.

Antium S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3372 Leudelange, 21, rue Léon Laval.

R.C.S. Luxembourg B 127.044.

- Constituée suivant acte reçu par Maître Emile SCHLESSER, notaire de résidence à L-LUXEMBOURG, en date du 30 mars 2007, acte publié au Mémorial, Recueil Spécial C n° 1161 du 14 juin 2007.
 - Statuts modifiés à plusieurs reprises et en dernier lieu en date du 17 janvier 2014 suivant acte reçu par Maître Paul DECKER, notaire de résidence à L-LUXEMBOURG, acte publié au Mémorial, Recueil Spécial C n°894 du 8 avril 2014.

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires tenue à L-2450 Luxembourg, 15 boulevard Roosevelt en date du 27 juin 2014 que les décisions suivantes ont été prises:

- les mandats des membres du Conseil d'Administration et du commissaire aux comptes actuellement en fonction sont renouvelés pour un an, à savoir:
 - * aux postes d'administrateurs:
- Monsieur Louis GUERRIER, Directeur de sociétés, demeurant professionnellement à L-3372 Leudelange, 21, rue Léon Laval.

Monsieur Louis GUERRIER est nommé Président du Conseil d'Administration.

- Monsieur Patrice DEYGLUN, Gérant de sociétés, demeurant professionnellement à L-1021 Luxembourg, 19 avenue de la Gare.
 - * au poste de commissaire aux comptes:
- REVILUX S.A., avec siège social à L-2450 Luxembourg, 17, boulevard Roosevelt, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg sous le numéro B-25.549.
- La société LIAOSHI S.A., domiciliée à L-1660 Luxembourg, 30 Grand-rue est nommée administratrice pour une durée d'un an en remplacement de WAINWRIGHT SERVICES LIMITED dissoute.
- Un quatrième administrateur, Monsieur Stéphane GUERRIER, Directeur de société, demeurant professionnellement à F-75007 Paris, 6, avenue Daniel Lesueur, est nommé pour un an.

Tous ces mandats prendront fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2015.



Luxembourg, le 7 janvier 2015.

Pour la société ANTIUM S.A.

FIDUCIAIRE FERNAND FABER

Référence de publication: 2015004248/33.

(150004411) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 janvier 2015.

Barclays Capital Trading Luxembourg S.àr.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 9, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 153.704.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 janvier 2015.

Pour copie conforme

Pour la société

Maître Carlo WERSANDT

Notaire

Référence de publication: 2015004267/14.

(150004991) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 janvier 2015.

Bronx S.àr.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1740 Luxembourg, 42-44, rue de Hollerich.

R.C.S. Luxembourg B 56.311.

CLÔTURE DE LIQUIDATION

L'an deux mille quatorze, le dix-huit décembre.

S'est réunie

l'assemblée générale extraordinaire des associés de la société à responsabilité limitée «Bronx S.à r.l.», ayant son siège social à 42-44, rue de Hollerich L -1740 Luxembourg

Constituée suivant acte notarié du 24 septembre 1996, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 623 du 2 décembre 1996.

La société a été mise en liquidation ce 18 décembre 2014 suivant acte reçu par Maître Wagner, notaire de résidence à Sanem, lequel acte est en cours de publication.

L'Assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Robert Reuter, indépendant, né à Luxembourg, le 30 avril 1961, demeurant au 4, rue de la Montagne, L - 6962 Senningen;

qui désigne comme secrétaire Monsieur Marc Hengen, employé privé, né à Luxembourg, le 17 novembre 1958, demeurant au 26, rue des Champs, L - 5762 Hassel;

L'Assemblée choisit comme scrutateur Madame Dora Szabó, avec adresse professionnelle au 7, Val Sainte Croix, L - 1371 Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter;

- I.- Que la présente Assemblée Générale Extraordinaire a pour ordre du jour:
- 1. Présentation du rapport du Liquidateur.
- 2. Présentation du rapport du Commissaire à la liquidation.
- 3. Approbation des rapports du Liquidateur et du commissaire à la liquidation et acceptation des comptes de liquidation.
 - 4. Décharge au Liquidateur et au Commissaire à la liquidation.
 - 5. Décharge au gérant.
 - 6 Décision de la clôture de la liquidation de la société.
- 7.- Décision de conserver les livres et documents sociaux de la Société pendant cinq ans au 6, boulevard F.D.Roosevelt L 2450 Luxembourg.
- II.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.
- III.- Que l'intégralité du capital social est présente à la présente assemblée, et que les actionnaires présents se déclarent avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.



IV.- Que la présente Assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour

L'Assemblée Générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Assemblée Générale Extraordinaire des Actionnaires prend connaissance du rapport du Liquidateur.

Deuxième résolution

L'Assemblée Générale Extraordinaire des Actionnaires prend connaissance du rapport du Commissaire à la liquidation.

Troisième résolution

L'Assemblée Générale Extraordinaire des Actionnaires approuve les rapports du Liquidateur et du Commissaire à la liquidation et accepte les comptes de liquidation.

Quatrième résolution

L'Assemblée Générale Extraordinaire des Actionnaires accorde décharge au Liquidateur et au Commissaire à la liquidation pour l'exécution de leurs fonctions et activités dans le cadre de la liquidation.

Cinquième résolution

L'Assemblée Générale Extraordinaire des Actionnaires accorde décharge au gérant de la société.

Sixième résolution

L'Assemblée Générale Extraordinaire des Actionnaires prononce la clôture de la liquidation et reconnaît que la Société cesse d'exister.

Septième résolution

L'Assemblée Générale Extraordinaire des Actionnaires décide que les livres et documents sociaux de la Société seront déposés et conservés pendant cinq ans à partir de la date de publication des présentes dans les locaux situés au 6, boulevard F.D.Roosevelt L - 2450 Luxembourg.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont procès-verbal, dressé date qu'en tête des présentes.

Signé à Luxembourg le 18 décembre 2014.

Signatures

Tous les membres du bureau

Référence de publication: 2015004299/66.

(150004825) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 janvier 2015.

Feri S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6830 Berbourg, 7A, Kelterbierg.

R.C.S. Luxembourg B 158.042.

Les comptes annuels au 31.12.2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 8 janvier 2015.

Signature.

Référence de publication: 2015004480/10.

(150004185) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 janvier 2015.

Future Real Estate S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4240 Esch-sur-Alzette, 36, rue Emile Mayrisch.

R.C.S. Luxembourg B 148.265.

Extrait des résolutions prises par l'actionnaire unique le 23 décembre 2014

- 1. L'actionnaire unique accepte la démission de Monsieur Patrick WILWERT, né le 30 juillet 1977 à Luxembourg, demeurant 24, rue Astrid à L-1143 Luxembourg, de son poste d'administrateur de la société.
- 2. L'actionnaire unique accepte la démission de Monsieur Romain KETTEL, né le 29 juillet 1958 à Luxembourg, demeurant professionnellement 54, Boulevard Napoléon 1 ^{er} à L-2210 Luxembourg, de son poste d'administrateur de la société.



3. L'actionnaire unique décide de révoquer le mandat d'administrateur-délégué de Monsieur Norbert MEISCH, né le 22 août 1950 à Luxembourg, demeurant professionnellement 36, rue Emile Mayrisch à L-4240 Esch-sur-Alzette et de le nommer administrateur unique pour une durée de 5 ans. Son mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire de 2019 statuant sur les comptes clos au 31.12.2018.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2015004499/20.

(150005012) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 janvier 2015.

Galega Financière S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2420 Luxembourg, 11, avenue Emile Reuter. R.C.S. Luxembourg B 62.873.

DISSOLUTION

L'an deux mille quatorze, le dix-neuf décembre.

Pardevant, Maître Paul BETTINGEN, notaire de résidence à Niederanven, Grand-Duché de Luxembourg.

A COMPARU:

Monsieur Gery TRENTESAUX, Chef d'entreprise, né le 28 novembre 1958 à Lille, demeurant au 17 Place d'Aresso Uccle, B - 1180 Bruxelles, Belgique, (ci-après l'«Associé Unique»),

ici représentée par Madame Cyrille BARTOLOZZI, employée privée, demeurant professionnellement au 11 Avenue Emile Reuter, L - 2420 Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Ladite procuration, après signature ne varietur par le représentant de la partie comparante et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle partie comparante, représentée comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant de documenter ce qui suit:

- 1- que GALEGA FINANCIERE S.A. est une société anonyme existante sous le droit luxembourgeois, ayant son siège social au 11 Avenue Emile Reuter, L 2420 Luxembourg, immatriculée au Registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro 62873, constituée suivant acte notarié reçu en date du 26 janvier 1998, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et des Associations, Mémorial C, numéro 307 du 5 mai 1998 (la «Société»), et modifiée en dernier lieu suivant acte sous seing privé dans le cadre de la conversion de la devise du capital en Euro le 19 juin 2001 publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et des Associations, Mémorial C, numéro 1091 du 17 juillet 2002.
- 2- que le capital social de la Société s'élève actuellement à un million quarante et un mille cent cinquante deux euros et quatre-vingts cents (EUR 1.041.152,80,-) représenté par quarante deux mille (42.000) actions sans valeur nominale.
- 3- que l'Associé Unique, étant la seule propriétaire des actions dont s'agit, prononce par la présente la dissolution anticipée de la Société avec effet immédiat et sa mise en liquidation et désigne CONFIDENTIA (FIDUCIAIRE) S. à r. l., avec siège social au 2, avenue Charles de Gaulle, L 1653 Luxembourg, RCS Luxembourg B numéro 30 467 en qualité de liquidateur de la Société et que décharge pleine et entière est donnée aux administrateurs et commissaire aux comptes de la Société.
- 4- que l'Associé Unique déclare fixer à tout de suite les deuxième et troisième assemblées conformément à l'article 151 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et les tenir immédiatement l'une après l'autre.
- 5- qu'en sa qualité d'associé unique de la Société, l'Associé Unique déclare avoir parfaite connaissance des statuts et de la situation financière de la société et requiert le notaire instrumentant d'acter qu'il déclare que tout le passif de la Société est réglé et que le passif en relation avec la clôture de la liquidation est dûment approvisionné; en outre l'Associé Unique déclare que par rapport à d'éventuels passifs de la Société actuellement inconnus et non payés à l'heure actuelle, il assume irrévocablement l'obligation de payer tout ce passif éventuel; qu'en conséquence tout le passif de la dite Société est réglé; que l'actif restant le cas échéant est réparti à l'Associé Unique.

Le rapport sur la liquidation, après avoir été signé «ne varietur» par la personne comparante et le notaire soussigné, restera annexé au présent acte avec lequel il sera enregistré.

- 6- que l'Associé Unique nomme en qualité de commissaire à la liquidation AUDIEX S.A., située au 9, rue du Laboratoire, L-1911 Luxembourg, RCS Luxembourg B numéro 65 469 et lui confie la mission de faire le rapport sur la gestion de la liquidation.
- 7- qu'après avoir pris connaissance du rapport du commissaire à la liquidation, l'Associé Unique en adopte les conclusions, approuve les comptes de liquidation et donne décharge pleine et entière, sans réserve ni restriction à AUDIEX S.A., prénommée, pour ses travaux de vérification effectués ce jour.

Le rapport du commissaire à la liquidation après avoir été signé «ne varietur» par la personne comparante et le notaire soussigné, restera annexé au présent acte avec lequel il sera enregistré.



- 8- que l'Associé Unique constitué en troisième assemblée, prononce la clôture de la liquidation et constate que la Société a définitivement cessé d'exister.
 - 9- que décharge pleine et entière est donnée au liquidateur de la Société pour l'exercice de son mandant.
- 10- que les livres et documents de la Société seront déposés pendant cinq ans à L-2420 Luxembourg, 11, avenue Emile Reuter.

Pour les publications et dépôts à faire, tous pouvoirs sont conférés au porteur d'une expédition des présentes.

DONT ACTE, fait et passé à Senningerberg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la personne comparante es qualité qu'elle agit, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: Cyrille Bartolozzi, Paul Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, A.C., le 22 décembre 2014. LAC / 2014 / 62208. Reçu 75.-€.

Le Receveur (signé): Irène Thill.

Signature.

- Pour copie conforme - délivrée à la société aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 8 janvier 2015.

Référence de publication: 2015004511/64.

(150004532) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 janvier 2015.

Ganymede Investissements S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2121 Luxembourg, 231, Val des Bons Malades.

R.C.S. Luxembourg B 99.188.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 novembre 2014.

SG AUDIT SARL

Référence de publication: 2015004514/11.

(150004028) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 janvier 2015.

Garage Schiltz Büderscheid S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9643 Buederscheid, 2, Weltzerstrooss.

R.C.S. Luxembourg B 107.538.

Les comptes annuels au 31.12.2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 9 janvier 2015.

Référence de publication: 2015004515/10.

(150004771) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 janvier 2015.

Hoganas S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1720 Luxembourg, 6, rue Heinrich Heine.

R.C.S. Luxembourg B 100.183.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du 7 février 2014

- L'Assemblée accepte la démission de Mme Jeanne GRAAS de son poste d'Administrateur.
- L'Assemblée nomme M. Laurent BARNICH, né le 02.10.1979 à Luxembourg, demeurant au 6, rue Heine, L-1720 Luxembourg, en tant qu'Administrateur en remplacement de Mme Jeanne GRAAS. Son mandat prendra fin à l'Assemblée qui sera tenue en 2015.

Pour la société

Un mandataire

Référence de publication: 2015004537/14.

(150004598) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 janvier 2015.



Holdinvest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 40, boulevard Joseph II. R.C.S. Luxembourg B 165.467.

<u>—</u>

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

COMPAGNIE FINANCIERE DE GESTION LUXEMBOURG S.A.

Boulevard Joseph II L-1840 Luxembourg Signature

0.6.....

Référence de publication: 2015004538/13.

(150004235) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 janvier 2015.

Golden Café, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4131 Esch-sur-Alzette, 49, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 125.502.

Les comptes annuels au 31/12/2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

PINHEIRO Samantha.

Référence de publication: 2015004521/10.

(150004029) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 janvier 2015.

Global Metal Investment Holding (GMIH) S.A., Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 12D, Impasse Drosbach.

R.C.S. Luxembourg B 81.206.

Le Bilan au 31 DECEMBRE 2013 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Référence de publication: 2015004519/10.

(150004083) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 janvier 2015.

Milex International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 179.051.

CLÔTURE DE LIQUIDATION

Extrait

Il résulte d'un acte de clôture de liquidation reçu par le notaire Martine SCHAEFFER, de résidence à Luxembourg, en date du 23 décembre 2014, enregistré à Luxembourg Actes Civils 2, le 02 janvier 2015, 2LAC/2015/147, aux droits de soixante-quinze euros (75.- EUR), que la société anonyme établie à Luxembourg sous la dénomination de "MILEX INTERNATIONAL S.A. (en liquidation)", inscrite au R.C.S. Luxembourg sous le numéro B 179.051, ayant son siège social au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg, constituée par acte de Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, en date du 28 juin 2013, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 2262 du 14 septembre 2013.

La société a été mise en liquidation suivant acte du notaire instrumentaire en date du 29 octobre 2014, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 3744 du 5 décembre 2014.

L'assemblée générale adopte le rapport du commissaire à la liquidation.

L'assemblée générale adopte les comptes de liquidation et donne décharge pleine et entière au liquidateur, la société à responsabilité limitée LISOLUX S.à r.l., ayant son siège social au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg et au commissaire à la liquidation, la société à responsabilité limitée CeDerLux-Services S.à r.l., ayant son siège social au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg pour l'accomplissement de leur fonction concernant la liquidation de la société.

L'assemblée générale donne décharge pleine et entière aux administrateurs et au commissaire aux comptes de la société pour l'exécution de leur mandat jusqu'à ce jour.

Par conséquent la liquidation de la société a été clôturée et la société est dissoute.



Les livres et documents de la société seront conservés pendant une durée de cinq ans à partir du jour de la liquidation auprès de FIDUCENTER S.A., ayant son siège social au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg.

Pour mention, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 janvier 2015.

Référence de publication: 2015003263/29.

(150002552) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 janvier 2015.

Mojito Ninjas Company S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 171.045.

CLÔTURE DE LIQUIDATION

Extrait

Il résulte d'un acte de clôture de liquidation reçu par le notaire Martine SCHAEFFER, de résidence à Luxembourg, en date du 30 décembre 2014, enregistré à Luxembourg Actes Civils 2, le 02 janvier 2015, 2LAC/2015/144, aux droits de soixante-quinze euros (75.- EUR), que la société anonyme établie à Luxembourg sous la dénomination de "MOJITO NINJAS COMPANY S.A. (en liquidation)", inscrite auprès du R.C.S. Luxembourg sous le numéro B 171045, ayant son siège social au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg, constituée par acte du notaire instrumentaire, en date du 2 août 2012, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 2336 du 19 septembre 2012.

Les statuts de la société ont été modifiés par acte du notaire instrumentaire en date du 27 janvier 2014, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 845 du 2 avril 2014.

La société a été mise en liquidation suivant acte du notaire instrumentaire en date du 20 novembre 2014, en cours de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

L'assemblée générale adopte le rapport du commissaire à la liquidation.

L'assemblée générale adopte les comptes de liquidation et donne décharge pleine et entière au liquidateur, la société à responsabilité limitée LISOLUX S.à r.l., ayant son siège social au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg, inscrite au R.C.S. Luxembourg B n° 117503, et au commissaire à la liquidation, la société à responsabilité limitée CeDerLux-Services S.à r.l., ayant son siège social au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg, inscrite au RCS Luxembourg B n°79327, pour l'accomplissement de leur fonction concernant la liquidation de la société.

L'assemblée générale donne décharge pleine et entière aux administrateurs et au commissaire aux comptes de la société pour l'exécution de leur mandat jusqu'à ce jour.

Par conséquent la liquidation de la société a été clôturée et la société est dissoute.

Les livres et documents de la société seront conservés pendant une durée de cinq ans à partir du jour de la liquidation auprès de FIDUCENTER S.A., ayant son siège social au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg, inscrite au R.C.S.Luxembourg sous le numéro B 62780.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 janvier 2015.

Référence de publication: 2015003265/33.

(150003304) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 janvier 2015.

Newfound Bay Limited, Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 180.000,20.

Siège de direction effectif: L-8070 Bertrange, 33, rue du Puits Romain.

R.C.S. Luxembourg B 140.424.

Extrait des résolutions de l'actionnaire unique de la Société prises en date du 25 septembre 2014

- d'accepter la démission de Monsieur Matthew Fitch, né 9 mars 1974 Bromborough, Royaume-Uni, avec adresse professionnelle au 41 rue Siggy vu Letzeburg, L-1933 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en tant que gérant A de la Société avec effet a 5 septembre 2014;
- d'accepter la démission Monsieur Raymond Blokland, né 29 septembre 1962 Barendrecht, Pays-Bas, avec adresse professionnelle au 4, rue Albert Broschette, L -1246 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en tant que gérant B de la Société avec effet au 15 septembre 2014;
- d'accepter la démission Monsieur Gregory Petrie, né 20 novembre 1969 Singapour, Sinagapour, avec adresse professionnelle au 2 King Edward Street EC1A 1HQ Londres, Royaume-Uni en tant que gérant A de la Société avec effet au 21 octobre 2014;



- nommer Madame Joanne Goodsell, né 12 décembre 1969 Kettering, Royaume-Uni, avec adresse professionnelle au 33 rue du Puits Romain, L-8070, Bertrange, Grand-Duché de Luxembourg, en tant que gérant A de la Société avec effet au 21 octobre 2014;
 - Depuis cette date, le conseil de gérance de la Société est désormais composé des personnes suivantes:

Mr. Faruk Durusu, Gérant B

Ms. Joanne Goodsell, Gérant A

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Bertrange, le 25 septembre 2014.

Newfound Bay Limited S.à r.l.

Référence de publication: 2015003276/27.

(150002333) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 janvier 2015.

North Africa Consumer Goods S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch. R.C.S. Luxembourg B 136.720.

EXTRAIT

Il résulte des résolutions prises par les associés de la Société prises en date du 18 décembre 2014 que:

- Monsieur Hurley Doddy a démissionné de son mandat de gérant A de la Société avec effet au 17 décembre 2014.
- Monsieur Francesco Cavallini né le 16 novembre 1986 à Luxembourg, ayant son adresse professionnelle au 412F, route d'Esch, L-1030 Luxembourg, a été nommé gérant B de la Société avec effet au 17 décembre 2014. Son mandat prendra fin lors de l'assemblée générale ordinaire de l'année 2018.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 janvier 2014.

Pour North Africa Consumer Goods, S.à r.l.

Un mandataire

Référence de publication: 2015003277/18.

(150002504) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 janvier 2015.

IF 1 Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1233 Luxembourg, 2, rue Jean Bertholet.

R.C.S. Luxembourg B 114.301.

Extrait des résolutions prises à l'assemblée générale ordinaire annuelle de la société tenue en date du 15 décembre 2014 approuvant les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2013

Le mandat des gérants:

- 1. Monsieur Stephen LAWRENCE, demeurant actuellement 2, rue Jean Bertholet, L-1233 Luxembourg, gérant;
- 2. Monsieur Pii KETVEL, demeurant actuellement 2, rue Jean Bertholet, L-1233 Luxembourg, gérant;
- 3. Monsieur David BANNERMAN, demeurant actuellement 2, rue Jean Bertholet, L-1233 Luxembourg, gérant;

est renouvelé jusqu'à l'issue de la prochaine assemblée générale ordinaire de la Société statuant sue les comptes clos en décembre 2014.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Référence de publication: 2015003809/18.

(150003817) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 janvier 2015.

Hartfelder Bau Montage, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-3895 Foetz, 10, rue de l'Avenir.

R.C.S. Luxembourg B 136.094.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.



Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 janvier 2014.

Référence de publication: 2015003782/10.

(150003401) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 janvier 2015.

L. Van De Kerckhove & Cie, Société en Commandite simple.

Siège social: L-4740 Pétange, 5, rue Prince Jean.

R.C.S. Luxembourg B 163.403.

Il est porté à la connaissance de tiers que

Monsieur Lieven Van De Kerckhove, associé commandité et gérant de la société susmentionnée a déménagé. Son adresse actuelle est Broekstraat 12, 9850 Merendree (Belgique).

Madame Anne Sabbe, associée commanditée et gérant de la société susmentionnée a déménagé. Son adresse actuelle est Broekstraat 12, 9850 Merendree (Belgique).

Référence de publication: 2015003869/12.

(150003966) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 janvier 2015.

LK Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl.

R.C.S. Luxembourg B 84.631.

La société PARTNERS SERVICES, ici représentée par son administrateur délégué, vous informe de sa démission immédiate de son mandat de commissaire aux comptes

La démission prendra effet à partir du 31 décembre 2014

Luxembourg, le 31 décembre 2014.

PARTNERS SERVICES

Signature

Référence de publication: 2015003871/13.

(150003221) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 janvier 2015.

Limba Luxco 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.501,00.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 178.839.

Extrait du procès-verbal du conseil de gérance de la Société en date du 18 décembre 2014

Le conseil de gérance de la Société a décidé de transférer le siège social de la société au 6, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Limba Luxco 1 S.à r.l.

Référence de publication: 2015003877/13.

(150003627) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 janvier 2015.

Limba Luxco 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 178.839.

Extrait des résolutions de l'associé unique datées du 18 décembre 2014

L'associé unique de la Société a décidé de remplacer le gérant Monsieur Xu Hongqi avec effet au 18 décembre 2014. L'associé unique de la Société a décidé de nommer Monsieur Chen Chenfang, résidant professionnellement au 37-39 boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, en tant que nouveau gérant de la Société, avec effet au 18 décembre 2014 et pour une durée indéterminée.

Dès lors le conseil d'administration de la Société est composé des personnes suivantes:

- Han Lu



- Chen Chenfang
- Liu Guangcai

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Limba Luxco 1 S.à r.l.

Référence de publication: 2015003878/19.

(150003627) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 janvier 2015.

Langtex S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-6131 Junglinster, 7, rue Glesener.

R.C.S. Luxembourg B 154.844.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires du 12 décembre 2014.

L'assemblée des actionnaires décide à l'unanimité:

1) De nommer Commissaire la société Fiduciaire Intercommunautaire S.à r.l. (RCS B67480), établie 130, route d'Arlon à L-8008 Strassen pour une durée de 1 an, à savoir jusqu'à l'assemblée qui se tiendra en 2015 (approbation des comptes annuels 2014).

Référence de publication: 2015003889/12.

(150003951) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 janvier 2015.

CB Richard Ellis DH Co-Invest S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 289.175,00.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 26-28, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 121.844.

La Société a été constituée suivant acte reçu par Maître Henri Hellinckx, alors notaire de résidence à Mersch, en date du 21 novembre 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 2454 du 30 décembre 2006.

Les comptes annuels de la Société au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

CB Richard Ellis DH Co-Invest S.à r.l.

Signatures

Référence de publication: 2015004336/14.

(150004497) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 janvier 2015.

CEES Invest II SARL, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6776 Grevenmacher, 15, rue de Flaxweiler.

R.C.S. Luxembourg B 187.277.

Die Angeglichene Satzung nach Urkundenregisternummer 2009. vom 18. September 2014 der Gesellschaft wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg hinterlegt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Jean-Paul MEYERS

Notar

Référence de publication: 2015004340/12.

(150004148) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 janvier 2015.

HAPY Private S.A. SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-2661 Luxembourg, 42, rue de la Vallée.

R.C.S. Luxembourg B 170.101.

Les comptes annuels au 30 juin 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.



Luxembourg, le 09 janvier 2015.

Pour: HAPY Private S.A. SPF

Société anonyme

Experta Luxembourg

Société anonyme

Référence de publication: 2015004530/14.

(150004512) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 janvier 2015.

I.I.I. Investissements Industriels Ibériques S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2120 Luxembourg, 16, allée Marconi.

R.C.S. Luxembourg B 160.936.

Par décisions de l'Assemblée Générale et du Conseil d'Administration en date du 18 décembre 2014 ont été nommés, jusqu'à l'assemblée générale statuant sur les comptes annuels clôturant au 30 septembre 2017:

- Luc BRAUN, 16, Allée Marconi, L-2120 Luxembourg, Administrateur;
- EURAUDIT Sàrl, 16, Allée Marconi, L-2120 Luxembourg, Commissaire.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2015004541/13.

(150004432) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 janvier 2015.

Dragon Sports S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 10, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 193.438.

STATUTES

In the year two thousand fourteen, on the twenty-fourth day of the month of December;

Before Us Me Carlo WERSANDT, notary residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg), undersigned,

THERE APPEARED:

The public limited company incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg "Luxembourg Corporate Outsourcing Services S.A.", established and having its registered office in L-1143 Luxembourg, 24, rue Astrid, registered with the Trade and Companies Registry of Luxembourg, section B, under number 187539,

here represented by Mr. Christian DOSTERT, notary clerk, residing professionally in L-1466 Luxembourg, 12, rue Jean Engling, (the Proxy-holder), by virtue of a proxy given under private seal in Luxembourg, on December 19, 2014.

The said proxy, after having been signed "ne varietur" by the Proxy-holder of the appearing party and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed for the purpose of registration.

Such appearing party, represented as stated above, requested the notary to state as follows the articles of incorporation of a public limited liability company ("société anonyme") which is hereby incorporated:

Art. 1. Form and Name.

- 1.1 There is hereby established a public limited liability company ("société anonyme") (the Company) which will be governed by the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg, in particular by the law of 10 August 1915 concerning commercial companies, as amended (the Law), and by the present articles of incorporation (the Articles).
 - 1.2 The Company will exist under the name of "DRAGON SPORTS S.A.".
- 1.3 The Company may have one shareholder (the Sole Shareholder) or more shareholders. The Company will not be dissolved by the death, suspension of civil rights, insolvency, liquidation or bankruptcy of the Sole Shareholder.

Art. 2. Registered office.

- 2.1 The registered office of the Company is established in Luxembourg, Grand- Duchy of Luxembourg.
- 2.2 It may be transferred within the boundaries of the municipality of Luxembourg by a resolution of the board of directors of the Company (the Board) or, in the case of a sole director (the Sole Director) by a decision of the Sole Director.
- 2.3 Where the Board determines that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent and that these developments or events would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these extraordinary circumstances. Such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg incorporated company.



Art. 3. Duration.

- 3.1 The Company is incorporated for an unlimited duration.
- 3.2 The Company may be dissolved, at any time, by a resolution of the General Meeting (as defined below) adopted in the manner required for amendments of the Articles.

Art. 4. Corporate objects.

- 4.1 The Company may carry out all transactions relating directly or indirectly to the taking of participating interests in whatsoever form, in any enterprise in the form of a public limited liability company or of a private liability company, as well as the administration, management, control and development of such participations.
- 4.2 The Company may carry out any commercial, industrial or financial operations, any transactions in respect or real estate or moveable property, which the Company may deem useful to the accomplishment of its purposes.
- 4.3 In particular the Company may use its funds for the creation, management, development and the disposal of a portfolio comprising all types of transferable securities or patents of whatever origin, take part in the creation, development and control of all enterprises, acquire all securities and patents, either by way of contribution, subscription, purchase or otherwise, option, as well as realize them by sale, transfer, exchange or otherwise.
- 4.4 The Company may further grant securities in favour of third parties (including its shareholders) to secure its obligations or the obligations of companies in which it holds a direct or indirect participation or which form part of the same group of companies as the Company, grant loans or otherwise assist the companies in which it holds a direct or indirect participation or which form part of the same group of companies as the Company as well as any other companies or third parties (including its shareholders).
 - 4.5 The Company may also carry out its business through branches in Luxembourg or abroad.
- 4.6 The Company may also proceed with the acquisition, management, development, sale and rental of any real estate, whether furnished or not, and in general, carry out all real estate operations with the exception of those reserved to a dealer in real estate and those concerning the placement and management of money. In general, the Company may carry out any patrimonial, movable, immovable, commercial, industrial or financial activity as well as all transactions and that aim to promote and facilitate directly or indirectly the accomplishment and development of its purpose.

Art. 5. Share capital.

- 5.1 The subscribed share capital is set at thirty-one thousand Euros (EUR 31,000.-), consisting of thirty-one thousand (31,000) ordinary shares with a par value of one Euro (EUR 1.-) each.
- 5.2 In addition to the share capital, there may be set up a premium account into which any premium paid on any share in addition to its par value is transferred. The amount of the premium account may be used to provide for the payment of any shares which the Company may redeem from its Shareholders, to offset any net realised losses, to make distributions to the Shareholders or to allocate funds to the legal reserve.
- 5.3 The subscribed share capital of the Company may be increased or reduced by a resolution adopted by the General Meeting in the manner required for amendment of the Articles.

Art. 6. Shares.

- 6.1 The shares of the Company may be in registered form or in bearer form or partly in one form or the other form, at the opinion of the sole Shareholder, or in case of plurality of shareholders, at the opinion of the Shareholders, subject to the restrictions foreseen by Law.
- 6.2 All the bearer shares in issue must be deposited with a depositary appointed by the board of directors. The board of directors has to inform the shareholders of such appointment and of every amendment regarding depositary. Resolutions of appointment or acknowledgments of amendments regarding depositary must be registered and published in conformity with article 11bis §1 er, 3), d) of the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended.
- 6.3 A bearer shareholders' register containing precise identification of every shareholder, indication of the number of bearer shares or units held by him or her, information relevant to the date of deposit, transfers, cancellation or conversion of the shares in registered form with indication of the effective date shall be open and kept by the depositary.
- 6.4 The ownership of a bearer share is established according to the registered entry in the bearer shareholders' register. Upon written request of each bearer shareholder, a certificate can be issued and delivered to him/her summarizing all the entries in the bearer shareholders' register regarding him/her. The Company recognizes only one single owner per share. If one or more shares are jointly owned or if the title of ownership to such share(s) is divided, split or disputed, all person(s) claiming a right to such share(s) has/have to appoint one single attorney to represent such share(s) towards the Company. The failure to appoint such attorney implies a suspension of all rights attached to such share(s). The same rule shall apply in the case of conflict between an usufruct holder (usufruitier) and a bare owner (nu-propriétaire) or between a pledgor and a pledgee.
- 6.5 A bearer shares' transfer inter vivos becomes valid towards third parties and the Company following registration of such transfer by the depositary in the bearer shareholders' register made on the basis and upon receipt by the depositary of any document or acknowledgement establishing the transfer of the ownership between the transferor and the trans-



feree. A notification of transfer causa mortis is validly made to the depositary provided no opposition exists, by presentation of the death certificate, entry of death or affidavit issued by the district judge or notary.

- 6.6 The rights of bearer shares in issue which are not deposited neither duly registered in the bearer shareholders' register shall be deemed to be suspended until due deposit of the shares respectively registration in the share register.
 - 6.7 The company may, to the extent and under the terms permitted by law, redeem its own shares.

Art. 7. Meetings of the shareholders of the Company.

- 7.1 In the case of a Sole Shareholder, the Sole Shareholder assumes all powers conferred to the General Meeting. In these Articles, decisions taken, or powers exercised, by the General Meeting shall be a reference to decisions taken, or powers exercised, by the Sole Shareholder as long as the Company has only one shareholder. The decisions taken by the Sole Shareholder are documented by way of minutes.
- 7.2 In the case of a plurality of Shareholders, any regularly constituted meeting of the shareholders of the Company (the General Meeting) shall represent the entire body of shareholders of the Company. It shall have the broadest powers to order, carry out or ratify acts relating to all the operations of the Company.
- 7.3 The annual General Meeting shall be held, in accordance with Luxembourg law, in Luxembourg at the address of the registered office of the Company or at such other place in the municipality of the registered office as may be specified in the convening notice of the meeting, on the third Thursday of the month of June at 09:00 am. If such day is not a business day for banks in Luxembourg, the annual General Meeting shall be held on the next following business day.
- 7.4 The annual General Meeting may be held abroad if, in the absolute and final judgment of the Board, exceptional circumstances so require.
- 7.5 Other meetings of the shareholders of the Company may be held at such place and time as may be specified in the respective convening notices of the meeting.
- 7.6 Any Shareholder may participate in a General Meeting by conference call, video conference or similar means of communications equipment whereby (i) the shareholders attending the meeting can be identified, (ii) all persons participating in the meeting can hear and speak to each other, (iii) the transmission of the meeting is performed on an on-going basis and (iv) the shareholders can properly deliberate, and participating in a meeting by such means shall constitute presence in person at such meeting.

Art. 8. Notice, quorum, powers of attorney and convening notices.

- 8.1 The notice periods and quorum provided for by law shall govern the notice for, and the conduct of, the General Meetings, unless otherwise provided herein.
 - 8.2 Each share is entitled to one vote.
- 8.3 Except as otherwise required by law or by these Articles, resolutions at a duly convened General Meeting will be passed by a simple majority of those present or represented and voting.
- 8.4 A Shareholder may act at any General Meeting by appointing another person as his proxy in writing whether in original, by telefax or e-mail to which an electronic signature, which is valid under Luxembourg law, is affixed.
- 8.5 If all the Shareholders of the Company are present or represented at a General Meeting, and consider themselves as being duly convened and informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice.

Art. 9. Management.

- 9.1 The Company shall be managed by a sole Director in case of a sole Shareholder, or by a Board of Directors composed of at least three (3) members in case of plurality of Shareholders, their number being determined by the Sole Shareholder, or in case of plurality of shareholders, by the General Meeting. Director(s) need not to be shareholder(s) of the Company. In case of plurality of directors the General Meeting may decide to create two categories of directors (A Directors and B Directors).
- 9.2 The Director(s) shall be elected by the Sole Shareholder, or in case of plurality of shareholders by the General Meeting, for a period not exceeding six (6) years and until their successors are elected, provided, however, that any director may be removed at any time by a resolution taken by the general meeting of shareholders. The director(s) shall be eligible for reappointment.
- 9.3 In the event of vacancy in the office of a director because of death, resignation or otherwise, the remaining directors elected by the General Meeting may meet and elect a director to fill such vacancy until the next general meeting of shareholders.

Art. 10. Meetings of the Board.

- 10.1 In case of plurality of directors, the Board of Directors shall choose from among its members a chairman, and may choose among its members one or more vice-chairmen. The Board of Directors may also choose a secretary, who need not be a director and who may be instructed to keep the minutes of the meetings of the Board of Directors as well as to carry out such administrative and other duties as directed from time to time by the Board of Directors.
- 10.2 The Board of Directors shall meet upon call by, at least, the chairman or any two directors or by any person delegated to this effect by the directors, at the place indicated in the notice of meeting, the person(s) convening the meeting setting the agenda. Notice in writing or by telegram or telefax or e-mail of any meeting of the Board of Directors



shall be given to all directors at least eight calendar days in advance of the hour set for such meeting, except in circumstances of emergency where twenty-four hours prior notice shall suffice which shall duly set out the reason of urgency. This notice may be waived, either prospectively or retrospectively, by the consent in writing or by telegram or telefax or e-mail of each director. Separate notice shall not be required for meetings held at times and places described in a schedule previously adopted by resolution of the Board of Directors.

- 10.3 Any director may act at any meeting of the Board of Directors by appointing in writing or by telegram, telefax, or e-mail another director as his proxy. A director may not represent more than one of his colleagues.
- 10.4 The Board of Directors may deliberate or act validly only if at least a majority of directors is present or represented at a meeting of the Board of Directors. If a quorum is not obtained within half an hour of the time set for the meeting the directors present may adjourn the meeting to a later time and venue. Notices of the adjourned meeting shall be given by the secretary to the board, if any, failing whom by any director.
- 10.5 Decisions shall be taken by a majority vote of the directors present or represented at such meeting. In the event that in any meeting the number of votes for and against a resolution shall be equal, the chairman of the Board of Directors shall not have a casting vote. In case of a tie, the proposed decision is considered as rejected.
- 10.6 Any director may participate in a meeting of the Board of Directors by conference call, video-conference or similar means of communications equipment whereby all persons participating in the meeting can hear each other, and participating in a meeting by such means shall constitute presence in person at such meeting.
- 10.7 Notwithstanding the foregoing, a resolution of the Board of Directors may also be passed by unanimous consent in writing which may consist of one or several documents containing the resolutions and signed by each and every director. The date of such a resolution shall be the date of the last signature.
 - 10.8 This article does not apply in the case that the Company is managed by a Sole Director.
- **Art. 11. Powers of the Board.** The Board is vested with the broadest powers to perform or cause to be performed all acts of disposition and administration in the Company's interest. All powers not expressly reserved by the Law or by the Articles to the General Meeting fall within the competence of the Board.

Art. 12. Delegation of powers.

- 12.1 The Board of Directors may appoint one delegate to the day to day management of the Company, who need not to be neither a shareholder neither a Directors, who will have the full power to act in the name of the Company concerning the day to day management.
- 12.2 The Board is also authorised to appoint a person, either director or not, for the purposes of performing specific functions at every level within the Company.

Art. 13. Binding signatures.

- 13.1 The Company shall be bound towards third parties in all matters only by (i) the joint signatures of any two members of the Board or the Sole Director, or (ii) the joint signatures of any persons or sole signature of the person to whom such signatory power has been granted by the Board or the Sole Director, but only within the limits of such power.
- 13.2 In case of directors of category A and category B, the Company will be bound by the joint signature of any A Director together with any B Director.

Art. 14. Conflict of interests.

- 14.1 No contract or other transaction between the Company and any other company or firm shall be affected or invalidated by the fact that any one or more of the directors or officers of the Company is interested in, or is a director, associate, officer or employee of such other company or firm.
- 14.2 Any director or officer of the Company who serves as director, officer or employee of any company or firm with which the Company shall contract or otherwise engage in business shall not, solely by reason of such affiliation with such other company or firm, be prevented from considering and voting or acting upon any matters with respect to such contract or other business.
- 14.3 In the event that any director of the Company may have any personal and opposite interest in any transaction of the Company, such director shall make known to the Board such personal and opposite interest and shall not consider or vote upon any such transaction, and such transaction, and such director's interest therein, shall be reported to the next following annual General Meeting. The two preceding paragraphs do not apply to resolutions of the Board concerning transactions made in the ordinary course of business of the Company of which are entered into on arm's length terms.

Art. 15. Statutory Auditor(s).

- 15.1 The operations of the Company shall be supervised by one or several statutory auditor(s) (commissaire(s)), or, where requested by the Law, an independent external auditor (réviseur d'entreprises). The statutory auditor(s) shall be elected for a term not exceeding six years and shall be re-eligible.
- 15.2 The statutory auditor(s) will be appointed by the General Meeting which will determine their number, their remuneration and the term of their office. The statutory auditor(s) in office may be removed at any time by the General Meeting with or without cause.



Art. 16. Accounting year. The accounting year of the Company shall begin on the 1 st of January of each year and shall terminate on the 31 st of December of the same year.

Art. 17. Allocation of profits.

- 17.1 From the annual net profits of the Company, 5% (five per cent) shall be allocated to the reserve required by law. This allocation shall cease to be required as soon as such legal reserve amounts to 10% (ten per cent.) of the capital of the Company as stated or as increased or reduced from time to time as provided in article 5 above.
- 17.2 The General Meeting shall determine how the remainder of the annual net profits shall be disposed of and it may alone decide to pay dividends from time to time, as in its discretion believes best suits the corporate purpose and policy.
- 17.3 The dividends may be paid in euro or any other currency selected by the Board and they may be paid at such places and times as may be determined by the Board. The Board may decide to pay interim dividends under the conditions and within the limits laid down in the Law.
- Art. 18. Dissolution and liquidation. The Company may be dissolved, at any time, by a resolution of the General Meeting adopted in the manner required for amendment of these Articles. In the event of a dissolution of the Company, the liquidation shall be carried out by one or several liquidators (who may be physical persons or legal entities) appointed by the General Meeting deciding such liquidation. Such General Meeting shall also determine the powers and the remuneration of the liquidator(s).
- **Art. 19. Amendments.** These Articles may be amended, from time to time, by an extraordinary General Meeting, subject to the quorum and majority requirements referred to in the Law.
- Art. 20. Applicable law. All matters not expressly governed by these Articles shall be determined in accordance with the Law.

Transitory provisions

The first business year begins on this day and ends on the 31 st of December 2015.

The first annual General Meeting will be held in 2016.

Subscription - Payment

The Articles of the Company having thus been established, the Sole Shareholder, pre-named, represented as stated above, hereby declares to subscribe to the thirty-one thousand (31,000) shares representing the total share capital of the Company.

All these shares are paid up by the Sole Shareholder to an extent of one hundred per cent (100%) by payment in cash, so that the amount of thirty-one thousand Euros (EUR 31,000.-) paid by the Sole Shareholder is from now on at the free disposal of the Company, evidence thereof having been given to the officiating notary.

Statement - Costs

The notary executing this deed declares that the conditions prescribed by article 26 of the Law have been fulfilled and expressly bears witness to their fulfilment. Further, the notary executing this deed confirms that these Articles comply with the provisions of article 27 of the Law.

The amount, approximately at least, of costs, expenses, salaries or charges, in whatever form it may be incurred or charged to the Company as a result of its formation, is approximately evaluated at EUR 1,100.-.

Resolutions of the sole shareholder

The Sole Shareholder, pre-named, represented as stated above, representing the entire of the subscribed capital, passed the following resolutions:

- 1. The number of directors is set at 1 (one) and the number of auditors at 1 (one);
- 2. The following person is appointed as sole director:
- Mr. Zhou ZHENG, born in Zhejiang (China), on March 12, 1980, residing at Apt 202, # 48 building, 588 long Jinghui rode, Yinghang District, Shanghai, China.
- 3. The public limited company incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg "Luxembourg Corporate Services S.A.", established and having its registered office in L-2530 Luxembourg, 10A, rue Henri M. Schnadt, registered with the Trade and Companies Registry of Luxembourg, section B, under number 188732, is appointed as statutory auditor (commissaire) of the Company;
- 4. The terms of office of the sole director and of the statutory auditor will expire at the annual General Meeting of the Company of the year 2020; and
 - 5. The address of the registered office of the Company is established at L-1528 Luxembourg, 10, boulevard de la Foire.



Statement

The undersigned notary, who understands and speaks English and French, states herewith that, on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same appearing person, and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Luxembourg, at the date indicated at the beginning of the document.

After reading the present deed to the Proxy-holder of the appearing party, acting as said before, known to the notary by their name, first name, civil status and residence, the said Proxy-holder has signed with Us, the notary, the present deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille quatorze, le vingt-quatrième jour du mois de décembre;

Pardevant Nous Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

A COMPARU:

La société anonyme constituée et existant sous les lois du Grand-Duché de Luxembourg "Luxembourg Corporate Outsourcing Services S.A.", établie et ayant son siège social à L-1143 Luxembourg, 24, rue Astrid, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 187539,

ici représentée par Monsieur Christian DOSTERT, clerc de notaire, demeurant professionnellement à L-1466 Luxembourg, 12, rue Jean Engling, (le Mandataire), en vertu d'une procuration sous seing privée lui donnée à Luxembourg, le 19 décembre 2014.

Laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par le Mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle partie comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, a requis le notaire instrumentaire d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme qu'elle déclare constituer:

Art. 1 er . Forme et Dénomination.

- 1.1 Il est formé une société anonyme (la Société), laquelle sera régie par les lois du Grand-Duché du Luxembourg, notamment par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales telle qu'amendée (la Loi), et par les présents statuts (les Statuts).
 - 1.2 La Société existe sous la dénomination de "DRAGON SPORTS S.A.".
- 1.3 La Société peut avoir un actionnaire unique (l'Actionnaire Unique) ou plusieurs actionnaires. La Société ne pourra pas être dissoute par le décès, la suspension des droits civiques, la faillite, la liquidation ou la banqueroute de l'Actionnaire Unique.

Art. 2. Siège Social.

- 2.1 Le siège social de la Société est établi à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg (Luxembourg).
- 2.2 Il pourra être transféré dans les limites de la commune de Luxembourg par simple décision du conseil d'administration de la Société (le Conseil d'Administration) ou, dans le cas d'un administrateur unique (l'Administrateur Unique) par une décision de l'Administrateur Unique.
- 2.3 Lorsque le Conseil d'Administration estime que des événements extraordinaires d'ordre politique ou militaire de nature à compromettre l'activité normale au siège social, ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger se produiront ou seront imminents, il pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à la cessation complète de ces circonstances anormales. Cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, qui restera une société luxembourgeoise.

Art. 3. Durée de la Société.

- 3.1 La Société est constituée pour une période illimitée.
- 3.2 La Société peut être dissoute, à tout moment, par résolution de l'Assemblée Générale (telle que définie ci-après) de la Société statuant comme en matière de modifications des Statuts.

Art. 4. Objet Social.

- 4.1 La Société a pour objet toutes opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise se présentant sous forme de société de capitaux ou de société de personnes, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.
- 4.2 La Société pourra accomplir toutes opérations commerciales, industrielles ou financières, ainsi que tous transferts de propriété immobiliers ou mobiliers.
- 4.3 Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, la mise en valeur et à la cession d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de



toute entreprises, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevet, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement.

- 4.4 La Société peut également garantir, accorder des sûretés à des tiers (ce y compris ses actionnaires) afin de garantir ses obligations ou les obligations de sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte ou des sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que la Société, accorder des prêts à ou assister autrement des sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte ou des sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que la Société ainsi que toutes autres sociétés ou tiers (ce y compris ses actionnaires).
 - 4.5 La Société peut également réaliser son activité par l'intermédiaire de succursales au Luxembourg ou à l'étranger.
- 4.6 Elle pourra également procéder à l'acquisition, la gestion, l'exploitation, la vente ou la location de tous immeubles, meublés, non meublés et généralement faire toutes opérations immobilières à l'exception de celles de marchands de biens et le placement et la gestion de ses liquidités. En général, la Société pourra faire toutes opérations à caractère patrimonial, mobilières, immobilières, commerciales, industrielles ou financières, ainsi que toutes transactions et opérations de nature à promouvoir et à faciliter directement ou indirectement la réalisation de l'objet social ou son extension.

Art. 5. Capital Social.

- 5.1 Le capital social souscrit est fixé à trente et un mille euros (EUR 31.000,-), représenté par trente et un mille (31.000) actions ordinaires d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune.
- 5.2 En plus du capital social, un compte de prime d'émission peut être établi auquel toutes les primes payées sur une action en plus de la valeur nominale seront transférées. L'avoir de ce compte de primes peut être utilisé pour effectuer le remboursement en cas de rachat des actions des actionnaires par la Société, pour compenser des pertes nettes réalisées, pour effectuer des distributions aux actionnaires, ou pour être affecté à la réserve légale.
- 5.3 Le capital social souscrit de la Société peut être augmenté ou réduit par une résolution prise par l'Assemblée Générale statuant comme en matière de modification des Statuts.

Art. 6. Actions

- 6.1 Les actions de la Société sont nominatives ou au porteur, ou en partie dans l'une ou l'autre forme, au choix de l'Actionnaire unique, ou en cas de pluralité d'actionnaires, au choix des Actionnaires, sauf dispositions contraires de la Loi.
- 6.2 Tous les certificats au porteur émis devront être immobilisés auprès d'un dépositaire désigné par le conseil d'administration. Le conseil d'administration informera les actionnaires de toute nomination de dépositaire ou de tout changement le concernant. Les actes de nomination ou changement concernant les dépositaires devront être déposés et publiés conformément à l'article 11bis §1 er, 3), d) de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée.
- 6.3 Un registre des actions au porteur sera ouvert, lequel se trouvera auprès de dépositaire et renseignera la désignation précise de chaque actionnaire, l'indication du nombre des actions au porteur ou coupures détenues, la date du dépôt, les transferts, l'annulation ou la conversion des actions en titres nominatifs avec leur date.
- 6.4 La propriété de l'action au porteur s'établie par l'inscription sur le registre des actions au porteur. A la demande écrite de l'actionnaire au porteur, un certificat peut être lui délivré par le dépositaire constatant toutes les inscriptions le concernant qui lui sera remis. La Société ne reconnaît qu'un seul propriétaire par action. Si une ou plusieurs actions sont conjointement détenues ou si les titres de propriété de ces actions sont divisés, fragmentés ou litigieux, la/les personne(s) invoquant un droit sur la/les action(s) devra/devront désigner un mandataire unique pour représenter la/les action(s) à l'égard de la Société. L'omission d'une telle désignation impliquera la suspension de l'exercice de tous les droits attachés aux actions. La même règle est appliquée dans le cas d'un conflit entre un usufruitier et un nu-propriétaire ou entre un créancier gagiste et un débiteur gagiste.
- 6.5 Toute cession entre vifs est rendue opposable vis-à-vis des tiers et de la Société par un constat de transfert inscrit par dépositaire sur le registre des actions au porteur sur base de tout document ou notification constatant le transfert de propriété entre cédant et cessionnaire. La notification de transfert pour cause de mort est valablement faite à l'égard de dépositaire, s'il n'y a opposition, sur la production de l'acte de décès, du certificat d'inscription et d'un acte de notoriété reçu par le juge de paix ou par un notaire.
- 6.6 Les actions au porteur ne se trouvant pas en dépôt ou n'étant pas valablement inscrites dans le registre des actions au porteur, verront leurs droits suspendus jusqu'à dépôt, respectivement inscription au registre.
 - 6.7 La société peut, dans la mesure et aux conditions prescrites par la loi, racheter ses propres actions.

Art. 7. Réunions de l'assemblée des actionnaires de la Société.

- 7.1 Dans l'hypothèse d'un actionnaire unique, l'Actionnaire Unique a tous les pouvoirs conférés à l'Assemblée Générale. Dans ces Statuts, toute référence aux décisions prises ou aux pouvoirs exercés par l'Assemblée Générale est une référence aux décisions prises ou aux pouvoirs exercés par l'Actionnaire Unique tant que la Société n'a qu'un actionnaire unique. Les décisions prises par l'Actionnaire Unique sont enregistrées par voie de procès-verbaux.
- 7.2 Dans l'hypothèse d'une pluralité d'actionnaires, toute assemblée générale des actionnaires de la Société (l'Assemblée Générale) régulièrement constituée représente tous les Actionnaires de la Société. Elle a les pouvoirs les plus larges pour ordonner, faire ou ratifier tous les actes relatifs aux opérations de la Société.



- 7.3 L'Assemblée Générale annuelle se tient conformément à la loi luxembourgeoise à Luxembourg au siège social de la Société ou à tout autre endroit de la commune du siège indiqué dans les convocations, le troisième jeudi du mois de juin, à 9.00 heures. Si ce jour est férié pour les établissements bancaires à Luxembourg, l'Assemblée Générale annuelle se tiendra le premier jour ouvrable suivant.
- 7.4 L'Assemblé Générale peut se tenir à l'étranger si le Conseil d'Administration constate souverainement que des circonstances exceptionnelles le requièrent.
 - 7.5 Les autres Assemblées Générales pourront se tenir aux lieu et heure spécifiés dans les avis de convocation.
- 7.6 Tout Actionnaire de la Société peut participer à l'Assemblée Générale par conférence téléphonique, vidéo conférence ou tout autre moyen de communication similaire grâce auquel (i) les actionnaires participant à la réunion de l'Assemblée Générale peuvent être identifiés, (ii) toute personne participant à la réunion de l'Assemblée Générale peut entendre et parler avec les autres participants, (iii) la réunion de l'Assemblée Générale est retransmise en direct et (iv) les actionnaires peuvent valablement délibérer; la participation à une réunion de l'Assemblée Générale par un tel moyen de communication équivaudra à une participation en personne à une telle réunion.

Art. 8. Délais de convocation, quorum, procurations, avis de convocation.

- 8.1 Les délais de convocation et quorum requis par la Loi sont applicables aux avis de convocation et à la conduite de l'Assemblée Générale, dans la mesure où il n'en est pas disposé autrement dans les Statuts.
 - 8.2 Chaque action donne droit à une voix.
- 8.3 Dans la mesure où il n'en est pas autrement disposé par la Loi ou par les Statuts, les décisions de l'Assemblée Générale dûment convoquée sont prises à la majorité simple des Actionnaires présents ou représentés et votants.
- 8.4 Chaque Actionnaire peut prendre part aux Assemblées Générales des actionnaires de la Société en désignant par écrit, soit en original, soit par téléfax ou par courriel muni d'une signature électronique conforme aux exigences de la loi luxembourgeoise une autre personne comme mandataire.
- 8.5 Si tous les Actionnaires sont présents ou représentés à l'Assemblée Générale, et déclarent avoir été dûment convoqués et informés de l'ordre du jour de l'Assemblée Générale, celle-ci pourra être tenue sans convocation préalable.

Art. 9. Administration de la Société.

- 9.1 La Société est gérée par un Administrateur unique en cas d'un seul actionnaire, ou par un Conseil d'Administration composé d'au moins trois (3) membres en cas de pluralité d'Actionnaires; le nombre exact étant déterminé par l'Associé Unique, ou en cas de pluralité d'actionnaires par l'Assemblée Générale. L'(es) administrateur(s) n'a(ont) pas besoin d'être actionnaire(s). En cas de pluralité d'administrateurs, l'Assemblée Générale peut décider de créer deux catégories d'administrateurs (Administrateurs A et Administrateurs B).
- 9.2 Le(s) administrateur(s) est/sont élu(s) par l'Associé Unique, ou en cas de pluralité d'actionnaires, par l'Assemblée Générale pour une période ne dépassant pas six (6) ans et jusqu'à ce que leurs successeurs aient été élus; toutefois un administrateur peut être révoqué à tout moment par décision de l'Assemblée Générale. Le(s) administrateur(s) sortant (s) peut/peuvent être réélu(s).
- 9.3 Au cas où le poste d'un administrateur devient vacant à la suite de décès, de démission ou autrement, les administrateurs restants élus par l'Assemblée Générale pourront se réunir et élire un administrateur pour remplir les fonctions attachées au poste devenu vacant jusqu'à la prochaine assemblée générale.

Art. 10. Réunion du Conseil d'Administration.

- 10.1 En cas de pluralité d'administrateurs, le Conseil d'Administration doit choisir parmi ses membres un président et peut choisir en son sein un ou plusieurs vice-présidents. Il peut également désigner un secrétaire qui n'a pas besoin d'être un administrateur et qui peut être chargé de dresser les procès-verbaux des réunions du Conseil d'Administration ou d'exécuter des tâches administratives ou autres telles que décidées, de temps en temps, par le Conseil d'Administration.
- 10.2 Le Conseil d'Administration se réunit sur convocation de son président ou d'au moins deux administrateurs au lieu indiqué dans l'avis de convocation. La ou les personnes convoquant le Conseil d'Administration déterminent l'ordre du jour. Un avis par écrit, télégramme, télécopie ou e-mail contenant l'ordre du jour sera donné à tous les administrateurs au moins huit jours avant l'heure prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas l'avis de convocation, envoyé 24 heures avant la réunion, devra mentionner la nature de cette urgence. Il peut être passé outre à la nécessité de pareille convocation en cas d'assentiment préalable ou postérieur à la réunion, par écrit, télégramme, télécopie ou e-mail de chaque administrateur. Une convocation spéciale n'est pas requise pour des réunions du Conseil d'Administration se tenant à des heures et à des endroits déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le Conseil d'Administration.
- 10.3 Tout administrateur peut se faire représenter en désignant par écrit ou par télégramme, télécopie ou e-mail un autre administrateur comme son mandataire. Un administrateur ne peut pas représenter plus d'un de ses collègues.
- 10.4 Le Conseil d'Administration ne peut délibérer et agir valablement que si la majorité des administrateurs sont présents ou représentés à une réunion du Conseil d'Administration. Si le quorum n'est pas obtenu une demi-heure après l'heure prévue pour la réunion, les administrateurs présents peuvent ajourner la réunion en un autre endroit et à une date ultérieure. Les avis des réunions ajournées sont donnés aux membres du Conseil d'Administration par le secrétaire, s'il y en a, ou à défaut par tout administrateur.



- 10.5 Les décisions sont prises à la majorité des votes des administrateurs présents ou représentés à chaque réunion. Au cas où, lors d'une réunion du Conseil d'Administration, il y a égalité de voix en faveur ou en défaveur d'une résolution, le président du Conseil d'Administration n'aura pas de voix prépondérante. En cas d'égalité, la résolution sera considérée comme rejetée.
- 10.6 Tout administrateur peut prendre part à une réunion du Conseil d'Administration au moyen d'une conférence téléphonique, d'une conférence vidéo ou d'un équipement de communication similaire par lequel toutes les personnes participant à la réunion peuvent s'entendre; la participation à la réunion par de tels moyens vaut présence personnelle à cette réunion.
- 10.7 Nonobstant les dispositions qui précèdent, une décision du Conseil d'Administration peut également être prise par voie circulaire et résulter d'un seul ou de plusieurs documents contenant les résolutions et signés par tous les membres du Conseil d'Administration sans exception. La date d'une telle décision est celle de la dernière signature.
 - 10.8 Le présent article ne s'applique pas au cas où la Société est administrée par un Administrateur Unique.
- Art. 11. Pouvoirs du Conseil d'Administration. Le Conseil d'Administration est investi des pouvoirs les plus larges pour accomplir tous les actes de disposition et d'administration dans l'intérêt de la Société. Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi ou par les Statuts à l'Assemblée Générale sont de la compétence du Conseil d'Administration.

Art. 12. Délégation de pouvoirs.

- 12.1 Le Conseil d'Administration peut nommer un délégué à la gestion journalière, actionnaire ou non, membre du Conseil d'Administration ou non, qui aura les pleins pouvoirs pour agir au nom de la Société pour tout ce qui concerne la gestion journalière.
- 12.2 Le Conseil d'Administration est aussi autorisé à nommer une personne, administrateur ou non, pour l'exécution de missions spécifiques à tous les niveaux de la Société.

Art. 13. Signatures autorisées.

- 13.1 La Société ne sera engagée, en toutes circonstances, vis-à-vis des tiers que par (i) la signature conjointe de deux administrateurs de la Société ou de l'Administrateur Unique ou (ii) par les signatures conjointes de toutes personnes ou l'unique signature de toute personne à qui de tels pouvoirs de signature auront été délégués par le Conseil d'Administration, et ce dans les limites des pouvoirs qui leur auront été conférés.
- 13.2 En cas d'administrateurs de catégorie A et de catégorie B, la Société sera valablement engagée par la signature conjointe d'un administrateur A et d'un administrateur B.

Art. 14. Conflit d'intérêts.

- 14.1 Aucun contrat ou autre transaction entre la Société et une quelconque autre société ou entité ne sera affecté ou invalidé par le fait qu'un ou plusieurs administrateurs ou fondés de pouvoir de la Société auraient un intérêt personnel dans une telle société ou entité, ou sont administrateur, associé, fondé de pouvoir ou employé d'une telle société ou entité.
- 14.2 Tout administrateur ou fondé de pouvoir de la Société, qui est administrateur, fondé de pouvoir ou employé d'une société ou entité avec laquelle la Société contracterait ou s'engagerait autrement en affaires, ne pourra, en raison de sa position dans cette autre société ou entité, être empêché de délibérer, de voter ou d'agir en relation avec un tel contrat ou autre affaire.
- 14.3 Au cas où un administrateur de la Société aurait un intérêt personnel et contraire dans une quelconque affaire de la Société, cet administrateur devra informer le Conseil d'Administration de la Société de son intérêt personnel et contraire et il ne délibérera et ne prendra pas part au vote sur cette affaire; rapport devra être fait au sujet de cette affaire et de l'intérêt personnel de cet administrateur à la prochaine Assemblée Générale. Les deux paragraphes qui précèdent ne s'appliquent pas aux résolutions du Conseil d'Administration concernant les opérations réalisées dans le cadre des affaires courantes de la Société conclues à des conditions normales.

Art. 15. Commissaire(s).

- 15.1 Les opérations de la Société sont surveillées par un ou plusieurs commissaires ou, dans les cas prévus par la Loi, par un réviseur d'entreprises externe et indépendant. Le commissaire est élu pour une période n'excédant pas six ans et il est rééligible.
- 15.2 Le commissaire est nommé par l'assemblée générale des actionnaires de la Société qui détermine leur nombre, leur rémunération et la durée de leur fonction. Le commissaire en fonction peut être révoqué à tout moment, avec ou sans motif, par l'Assemblée Générale.
- **Art. 16. Exercice social.** L'exercice social commence le 1 ^{er} janvier de chaque année et se termine le 31 décembre de la même année.

Art. 17. Affectation des Bénéfices.

17.1 Il est prélevé sur le bénéfice net annuel de la Société 5% (cinq pour cent) qui sont affectés à la réserve légale. Ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque la réserve légale aura atteint 10% (dix pour cent) du capital social de la



Société tel qu'il est fixé ou tel que celui-ci aura été augmenté ou réduit de temps à autre, conformément à l'article 5.3 des Statuts.

- 17.2 L'Assemblée Générale décide de l'affectation du solde restant du bénéfice net annuel et décidera seule de payer des dividendes de temps à autre, comme elle estime à sa discrétion convenir au mieux à l'objet et à la politique de la Société.
- 17.3 Les dividendes peuvent être payés en euros ou en toute autre devise choisie par le Conseil d'Administration et doivent être payés aux lieu et place choisis par le Conseil d'Administration. Le Conseil d'Administration peut décider de payer des dividendes intérimaires sous les conditions et dans les limites fixées par la Loi.
- Art. 18. Dissolution et Liquidation. La Société peut être dissoute, à tout moment, par une décision de l'Assemblée Générale statuant comme en matière de modifications des Statuts. En cas de dissolution de la Société, il sera procédé à la liquidation par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs (qui peuvent être des personnes physiques ou morales), et qui seront nommés par la décision de l'Assemblée Générale décidant cette liquidation. L'Assemblée Générale déterminera également les pouvoirs et la rémunération du ou des liquidateurs.
- Art. 19. Modifications statutaires. Les présents Statuts peuvent être modifiés de temps en temps par l'Assemblée Générale extraordinaire, dans les conditions de quorums et de majorité requises par la Loi.
- **Art. 20. Droit applicable.** Toutes les questions qui ne sont pas régies expressément par les présents Statuts seront tranchées en application de la Loi.

Dispositions transitoires

Le premier exercice social commence aujourd'hui et finit le 31 décembre 2015.

La première Assemblée Générale annuelle se tiendra en 2016.

Souscription - Libération

Les Statuts de la Société ayant ainsi été arrêtés, l'Actionnaire Unique, préqualifié, représenté comme indiqué ci-dessus, déclare souscrire les trente et un mille (31,000) actions représentant la totalité du capital social de la Société.

Toutes ces actions sont libérées par l'Actionnaire Unique à hauteur de 100% (cent pour cent) par paiement en numéraire, de sorte que le montant de trente et un mille euros (EUR 31.000,-) est à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il a été prouvé au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

Déclaration - Estimation des frais

Le notaire soussigné déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la Loi et en constate expressément l'accomplissement. Il confirme en outre que ces Statuts sont conformes aux dispositions de l'article 27 de la Loi.

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, sont estimés approximativement à la somme de EUR 1.100,-.

Résolutions de l'associé unique

L'Actionnaire Unique, pré-qualifié, représenté comme indiqué ci-dessus, représentant l'intégralité du capital social souscrit, prend les résolutions suivantes:

- 1. Le nombre des administrateurs est fixé à 1 (un) et celui des commissaires à 1 (un);
- 2 La personne suivante est nommée administrateur unique de la Société:

Monsieur Zhou ZHENG, né le 12 mars 1980 à Zhejiang (Chine), demeurant à Apt 202, # 48 building, 588 long Jinghui rode, Yinghang District, Shanghai, Chine,

- 3. La société anonyme constituée et existant sous les lois du Grand-Duché de Luxembourg "Luxembourg Corporate Services S.A.", établie et ayant son siège social à L-2530 Luxembourg, 10A, rue Henri M. Schnadt, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 188732, est nommés commissaire de la Société;
- 4. le mandat de l'administrateur unique et du commissaire ainsi nommés prendra fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire statutaire de la Société en 2020; et
 - 5. le siège social de la Société est établi au 10, boulevard de la Foire L-1528 Luxembourg.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais et le français, déclare par les présentes, qu'à la requête de la partie comparante le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête de la même partie comparante, et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise prévaudra.

DONT ACTE, le présent acte a été passé à Luxembourg, à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture du présent acte Mandataire de la partie comparante, agissant comme dit ci-avant, connu du notaire par nom, prénom, état civil et domicile, ledit Mandataire a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: C. DOSTERT, C. WERSANDT.



Enregistré à Luxembourg A.C. 2, le 2 janvier 2015. 2LAC/2015/58. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Paul MOLLING.

POUR EXPEDITION CONFORME délivrée;

Luxembourg, le 9 janvier 2015.

Référence de publication: 2015005252/538.

(150005625) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 janvier 2015.

Ensign European Investment Co II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 188.764.

In the year two thousand and fourteen, on the twenty second day of the month of December;

Before Us Me Jean SECKLER, notary residing in Junglinster (Grand Duchy of Luxembourg), who shall remain depositary of the present deed;

THERE APPEARED

Warwick European Credit Opportunities Fund LP, a limited partnership having its registered office at 94 Solaris Avenue, Camana Bay, Grand Cayman, KY1-1108, Cayman Islands, registered with the Registrar of Exempted Limited Partnerships, Cayman Islands, under number 58704,

here represented by Mr Henri DA CRUZ, employee, residing professionally in Junglinster, by virtue of a proxy given under private seal.

Said proxy, after having been signed ne varietur by the proxyholder and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party has requested the undersigned notary to state that:

- I. The appearing party is the sole shareholder of Ensign European Investment Co. II S.à r.l., a société à responsabilité limitée incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of commerce and companies under number B 188764 and having its registered office at 1, Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg (the "Company").
- II. The Company was incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary dated 2 July 2014, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 2621 of 26 September 2014.
- III. The Company's share capital is currently set at twelve thousand five hundred Euros (EUR 12,500.-), represented by twelve thousand five hundred (12,500.-) shares, with a par value of one Euro (EUR 1.-) each, all fully subscribed and entirely paid up.
 - IV. The agenda of the meeting is as follows:
- 1. Creation of three (3) different classes of shares representing the share capital of the Company, each with a nominal value of one euro (EUR 1.-), namely the "Ordinary Shares", the "Class A Shares" and the "Class B Shares", to provide for the specific rights attached to the "Ordinary Shares", the "Class A Shares" and the "Class B Shares" and to provide that the shareholder(s) of the Company shall be entitled to create additional class(es) of shares within the share capital of the Company.
 - 2. Conversion of all the existing shares into an equivalent number of Ordinary Shares.
- 3. Increase of the share capital of the Company by an amount of nineteen thousand six hundred Euros (EUR 19,600.-) so as to bring it from twelve thousand five hundred Euros (EUR 12,500.-) to thirty two thousand one hundred Euros (EUR 32,100.-) and issue of (i) nineteen thousand five hundred (19,500) new Class A Shares, each with a par value of one Euro (EUR 1.-), with a share premium of forty thousand four hundred twenty nine Euros and eighty two cents (EUR 40,429.82), and of (ii) one hundred (100) new Class B Shares, each with a par value of one Euro (EUR 1.-), with a share premium of forty four thousand eight hundred eighty five Euros and thirty seven cents (EUR 44,885.37).
- 4. Subscription and payment of all the newly issued Class A Shares and Class B Shares by Warwick European Credit Opportunities Fund LP, the sole shareholder of the Company.
- 5. Subsequent amendment of article 6 and of article 12 of the articles of association of the Company to reflect the preceding agenda items.
 - 6. Allocation of the share premium to the legal reserve.
 - 7. Miscellaneous.

The sole shareholder then passed the following resolutions:

First resolution

The sole shareholder resolved (i) that the share capital of the Company is represented by three (3) different classes of shares, each with a nominal value of one euro (EUR 1,-), namely the "Ordinary Shares", the "Class A Shares" and the "Class B Shares", (ii) that the same rights are attached to all the classes of shares except as provided in article 6 of the



articles of incorporation of the Company as restated through the fifth resolution belowand (iii) that the shareholders of the Company are entitled to create additional class(es) of shares within the share capital of the Company.

Second resolution

The sole shareholder resolved to convert the twelve thousand five hundred (12,500) existing shares that it holds into twelve thousand five hundred (12,500) Ordinary Shares.

Third resolution

The sole shareholder resolves to increase the share capital of the Company by an amount of nineteen thousand six hundred Euros (EUR 19,600.-) so as to bring it from twelve thousand five hundred Euros (EUR 12,500.-) to thirty two thousand one hundred Euros (EUR 32,100.-) and to issue in this respect (i) nineteen thousand five hundred (19,500) new Class A Shares, each with a par value of one Euro (EUR 1.-), with a share premium of forty thousand four hundred twenty-nine Euros and eighty two cents (EUR 40,429.82), and (ii) one hundred (100) new Class B Shares, each with a par value of one Euro (EUR 1.-), with a share premium of forty four thousand eight hundred eighty five Euros and thirty seven cents (EUR 44,885.37).

Fourth resolution

The nineteen thousand five hundred (19,500) new Class A Shares and the one hundred (100) new Class B Shares are entirely subscribed by Warwick European Credit Opportunities Fund LP, prenamed.

The new Class A Shares have been issued in counterpart for their par value of nineteen thousand five hundred Euros (EUR 19,500.-) together with a share premium of forty thousand four hundred twenty nine Euros and eighty two cents (EUR 40,429.82) by a contribution in kind consisting of the conversion of a certain, liquid and enforceable claim (the "Claim A") that Warwick European Credit Opportunities Fund LP holds against the Company. The existence and the valuation of the Claim A results from a certificate issued by the Company's managers which, after having been signed ne varietur by the proxyholder of the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed after signature for the purpose of registration. It results that nothing opposes to the conversion arising from the Claim A of an amount of fifty nine thousand nine hundred twenty nine euro and eighty two cents (EUR 59,929.82) into share capital and the share premium of the Company.

The new Class B Shares have been issued in counterpart for their par value of one hundred Euros (EUR 100.-) together with a share premium of forty four thousand eight hundred eighty five Euros and thirty seven cents (EUR 44,885.37) by a contribution in kind consisting of the conversion of a certain, liquid and enforceable claim (the "Claim B") that Warwick European Credit Opportunities Fund LP holds against the Company. The existence and the valuation of the Claim B results from a certificate issued by the Company's managers which, after having been signed ne varietur by the proxyholder of the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed after signature for the purpose of registration. It results that nothing opposes to the conversion arising from the Claim B of an amount of forty four thousand nine hundred eighty five Euros and thirty seven cents (EUR 44,985.37) into share capital and the share premium of the Company.

Fifth resolution

As a consequence of the preceding resolutions, article 6 and the third paragraph of article 12 of the articles of incorporation of the Company are amended and shall henceforth read as follows:

"Art. 6. The Company's share capital is set at thirty two thousand one hundred euro (EUR 32,100.-) represented by three (3) classes of shares (each a "Share Class" and in aggregate the "Share Classes") as follows: twelve thousand five hundred (12,500) ordinary shares (the "Ordinary Shares"), nineteen thousand five hundred (19,500) class A shares (the "Class A Shares") and one hundred (100) class B shares (the "Class B Shares"), each with a par value of one euro (EUR 1.-), all fully subscribed and entirely paid up.

The proceeds paid in respect of each the Class A Shares and the Class B Shares will indirectly finance a specific equity investment (an "Underlying Equity Investment") of the wholly owned direct subsidiary of the Company and each such Share Class, save as mentioned in the paragraph below, will be exclusively entitled to the assets (including the balance of all incomes, profits or other receipts paid or due in any other manner) in relation to the Company's indirect interest in such investment less the amount of the expenses, losses, taxes and other charges incurred by the Company or subsidiary and which can regularly and reasonably be attributed to the holding, management and operation of such investment (including fees, costs, corporate income tax on capital gains and expenses related to dividend distributions).

The losses incurred by the Company in relation to an Underlying Equity Investment are subtracted from the amount attached to the specific Share Class tracking such investment (whether profits, profits carried forward or the part representing the share capital) and, through their terms, any preferred equity certificates issued by the Company that would be convertible into that Share Class.

Any proceeds not related to a specific investment shall be distributed equally among all holders of Ordinary Shares pro rata to the number of Ordinary Shares held by each of them.

Each share is entitled to one vote at ordinary and extraordinary general meetings of shareholders.



The capital of the Company may be increased or reduced, and new Share Classes may be created, by a resolution of the member(s) adopted in the manner required for amendment of these articles of incorporation.

The share capital of the Company may be reduced through the cancellation of a Share Class, in whole but not in part, consisting in the repurchase and cancellation of all shares in issue in such Share Class as may be determined from time-to-time by the Board or as the case may be the sole manager and approved by the general meeting of shareholders of the Company, pursuant to the realization of the specific Underlying Equity Investment which such Share Class was tracking, it being understood that no specific order for the repurchase and cancellation of Share Classes tracking different Underlying Equity Investment needs to be respected.

The Company will recognise only one holder in respect of a share. In case of joint ownership, the Company may suspend the exercise of any right related thereto until one person has been designated to represent the joint owners towards the Company."

" Art. 12. [...] The assets after deduction of the liabilities shall be attributed to the sole member or distributed among the members if there is more than one."

Fourth resolution

The sole shareholder resolves to allocate an amount of three thousand two hundred and ten Euros (EUR 3,210) out of the share premium account of the Company to the legal reserve of the Company.

Costs

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately one thousand four hundred fifty Euro.

Statement

The undersigned notary, who understands and speaks English and French, states herewith that, on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same appearing party, and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF the present deed was drawn up in Luxembourg, at the date indicated at the beginning of the document.

After reading the present deed to the proxy-holder of the appearing party, acting as said before, known to the notary by name, first name, civil status and residence, the said proxy-holder has signed with Us, the notary, the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quatorze, le 22 décembre.

Par-devant Me Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg), auprès duquel le présent acte sera déposé;

A COMPARU

Warwick European Credit Opportunities Fund LP, un limited partnership ayant son siège social à 94 Solaris Avenue, Camana Bay, Grand Cayman, KY1-1108, Cayman Islands, enregistrée auprès du Registrar of Exempted Limited Partnerships aux Îles Caïmans sous le numéro 58704

ici représentée par Mr. Henri DA CRUZ, employé, résidant professionnellement à Junglinster, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Laquelle procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la comparante et le notaire instrumentaire, demeurera annexée aux présentes pour être enregistrée en même temps.

Laquelle comparante, par son mandataire, a requis le notaire instrumentaire d'acter:

- I. Que la comparante est l'actionnaire unique de Ensign European Investment Co. II S.à r.l., une société à responsabilité limitée, constituée et existant sous les lois du Grand-Duché de Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B 188764 et ayant son siège social au 1, Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg (la «Société»).
- II. Que la Société a été constituée suivant un acte notarié du notaire instrumentant en date du 2 juillet 2014, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 2621 du 26 septembre 2014.
- III. Que le capital de la Société est actuellement fixé à douze mille cinq cent euros (EUR 12.500,-), représenté par douze mille cinq cent (12.500) parts sociales, chacune d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-), toutes entièrement souscrites et libérées.
 - IV. Que l'ordre du jour est le suivant:
- 1. Création de trois (3) différentes classes de parts sociales représentant le capital social de la Société, chacune d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-), les "Parts Sociales Ordinaires", les "Parts Sociales A" et les «Parts Sociales B", prévoir les droits spécifiques attachés aux "Parts Sociales Ordinaires", "Parts Sociales A" et "Parts Sociales B" et prévoir que les actionnaires de la Société pourront créer des classes de parts sociales supplémentaires dans le capital social de la Société.



- 2. Conversion de toutes les parts sociales existantes en un nombre équivalent de Parts Sociales Ordinaires.
- 3. Augmentation du capital de la Société d'un montant de dix neuf mille six cents euros (EUR 19.600,-), pour le porter de son montant actuel de douze mille cinq cent euros (EUR 12.500,-) à trente deux mille et cent euros (EUR 32.100,-), et émission de (i) dix neuf mille cinq cents (19.500) Parts Sociales A nouvelles, chacune d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-), avec une prime d'émission de quarante mille quatre cent vingt neuf euro et quatre vingt deux centimes (EUR 40.429,82) et de (ii) cent (100) Parts Sociales B nouvelles, chacune d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-), avec une prime d'émission de quarante quatre mille huit cents quatre vingt cinq euros et trente sept centimes (EUR 44.885,37).
- 4. Souscription et paiement de toutes les Parts Sociales A et Parts Sociales B nouvellement émises par Warwick European Credit Opportunities Fund LP, associé unique de la Société.
- 5. Modification afférente de l'article 6 et de l'article 12 des statuts de la Société pour refléter les points précédents de l'ordre du jour.
 - 6. Allocation de prime d'émission à la réserve légale.
 - 7. Divers.

L'actionnaire unique a ensuite pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'actionnaire unique décide (i) que le capital social de la Société est représenté par trois (3) différentes classes de parts sociales, chacune d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-), les "Parts Sociales Ordinaires", les "Parts Sociales A" et les «Parts Sociales B", (ii) que les mêmes droits seront attachés à toutes les part sociales sauf tel que prévu à l'article 6 des statuts de la Société comme modifiés par la cinquième résolutions ci-dessous et (iii) que les actionnaires de la Société pourront créer des classes de parts sociales supplémentaires dans le capital social de la Société.

Deuxième résolution

L'actionnaire unique décide de convertir toutes les parts sociales existantes en un nombre équivalent de Parts Sociales Ordinaires.

Troisième résolution

L'actionnaire unique décide d'augmenter le capital de la Société d'un montant de dix neuf mille six cents euros (EUR 19.600,-) pour l'augmenter de son montant actuel de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) à trente deux mille et cent euros (EUR 32.100,-) et d'émettre (i) dix neuf mille cinq cents (19.500) Parts Sociales A nouvelles, chacune d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-), avec une prime d'émission de quarante mille quatre cent vingt neuf euro et quatre vingt deux centimes (EUR 40.429,82) et (ii) cent (100) Parts Sociales B nouvelles, chacune d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-), avec une prime d'émission de quarante quatre mille huit cents quatre vingt cinq euros et trente sept centimes (EUR 44.885,37).

Quatrième résolution

Les dix neuf mille cinq cents (19.500) Parts Sociales A nouvellement émises seront entièrement souscrites par Warwick European Credit Opportunities Fund LP, prénommée.

Les nouvelles Parts Sociales A ont été émises en contrepartie du montant de dix neuf mille cinq cents euros (EUR 19.500,-) avec une prime d'émission de quarante mille quatre cent vingt neuf euro et quatre vingt deux centimes (EUR 40.429,82) par une contribution en nature consistant en une conversion d'une créance certaine, liquide et exigible (la «Créance A») que Warwick European Credit Opportunities Fund LP détient à l'encontre de la Société; l'existence et l'estimation de la Créance A résulte d'un certificat issu par les gérants de la Société qui, après avoir été signé par le mandataire de la comparante et le notaire instrumentaire, demeurera annexé aux présentes pour être enregistré en même temps. Il en résulte que rien ne s'oppose à la conversion de la Créance A d'un montant de cinquante neuf mille neuf cent vingt neuf euros et quatre-vingt deux centimes (EUR 59.929,82) dans le capital et le compte prime d'émission de la Société.

Les nouvelles Parts Sociales B ont été émises en contrepartie du montant de cent euros (EUR 100) avec une prime d'émission de quarante quatre mille huit cents quatre vingt cinq euros et trente sept centimes (EUR 44.885,37) par une contribution en nature consistant en une conversion d'une créance certaine, liquide et exigible (la «Créance B») que Warwick European Credit Opportunities Fund LP détient à l'encontre de la Société; l'existence et l'estimation de la Créance B résulte d'un certificat issu par les gérants de la Société qui, après avoir été signé par le mandataire de la comparante et le notaire instrumentaire, demeurera annexé aux présentes pour être enregistré en même temps. Il en résulte que rien ne s'oppose à la conversion de la Créance B d'un montant de quarante quatre mille neuf cents quatre vingt cinq euros et trente sept centimes (EUR 44.985,37) dans le capital et le compte prime d'émission de la Société.

Cinquième résolution

Sur base de la résolution précédente, l'article 6 et le troisième paragraphe de l'article 12 des statuts de la Société seront modifiés pour leur donner la teneur suivante:



" **Art. 6.** Le capital social est fixé à trente deux mille et cent euros (EUR 32.100,-) représenté par trois (3) classes des parts sociales (chacune une «Classe de Parts Sociales» et ensemble les «Classes des Parts Sociales») comme suit: douze mille cinq cents (12.500) parts sociales ordinaires (les «Parts Sociales Ordinaires "), dix neuf mille cinq cents euros (EUR 19.500,-) parts sociales de classe A (les «Parts Sociales A») et cent (100) parts sociales de classe B (les «Parts Sociales B») d'une valeur nominale de un euro (EUR 1,-) chacune, toutes intégralement souscrites et entièrement libérées.

Les montants versés au titre de chacune des Parts Sociales A et des Parts Sociales B vont financer indirectement un investissement spécifique en equity (un «Investissement Sous-Jacent») de la filiale directe entièrement détenue par la Société et chaque Classe de Parts Sociales, sauf comme mentionné ci-dessous, auront un droit exclusif aux actifs (y compris le solde de tous les revenus, bénéfices ou autres recettes reçues ou payées de toute autre manière) à l'égard de la participation indirecte de la Société dans un tel investissement, moins le montant des dépenses, pertes, taxes et autres charges encourues par la Société ou la filiale et qui peuvent régulièrement et raisonnablement être attribuées à la détention, la gestion et fonctionnement d'un tel investissement (y compris les honoraires, les coûts, impôts sur les gains en capital et dépenses liés à la distribution de dividendes).

Les pertes subies par la Société à l'égard de l'Investissement Sous-Jacent sont soustraites du montant attaché à la Classes de Parts Sociales spécifiques qui trace cet investissement (que ce soient des bénéfices, des bénéfices reportés ou la partie représentant le capital social) et, à travers leurs termes et conditions, les certificats préférentiels qui seraient convertibles en cette Classe de Parts Sociales.

Tous les profits non liés à un investissement spécifique sera distribué également entre tous les détenteurs de Parts Sociales Ordinaires au prorata du nombre des Parts Sociales Ordinaires détenues par chacun d'eux.

Chaque part sociale a un droit de vote dans l'assemblée des associés ordinaire et extraordinaire.

Le capital de la Société peut être augmenté ou réduit, et de nouvelles Classes des Parts Sociales peuvent être créées, par une résolution des associé(s) adoptée suivant la manière requise pour modifier les statuts.

Le capital social peut être réduit par l'annulation d'une Classes de Parts Sociales, en totalité mais non en partie, consistant dans le rachat et l'annulation de toutes les part sociales en émission dans une telle Classe de Parts Sociales comme cela peut être déterminé de temps à autre par le conseil de gérance ou, le cas échéant, le gérant unique et approuvé par l'assemblée des associés, conformément à la réalisation de l'Investissement Sous-Jacent spécifique qu'une telle Classe de Parts Sociales trace, étant entendu qu'aucun ordre spécifique ne doit être respecté pour le rachat et l'annulation de Classes des Parts traçant différents Investissements Sous-Jacents.

La Société ne reconnaît qu'un seul propriétaire par part sociale. Si la propriété de la part sociale est indivise, la Société pourra suspendre l'exercice de l'exercice de tous les droits attachés à la part sociale jusqu'à ce qu'une seule personne soit désignée pour représenter les indivisaires à l'égard de la Société.»

« Art. 12. [...] L'actif, après déduction du passif, sera attribué à l'associé unique ou partagé entre les associés si il y en a plus d'un.»

Sixième résolution

L'actionnaire unique décide d'attribuer une somme de trois mille deux cent et dix euros (EUR 3.210) du compte de prime d'émission de la Société à la réserve légale de la Société.

Frais

Les dépenses, frais, rémunérations et charges de toutes espèces qui incombent à la Société en raison du présent acte sont estimés à environ mille quatre cent cinquante euros.

Déclaration

Le notaire instrumentant, qui comprend et parle l'anglais et le français, déclare, à la demande de la comparante, que le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la demande de la même comparante, et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite à la mandataire de la comparante, agissant comme indiqué ci-avant, connue du notaire par ses noms, prénoms usuels, états et demeures, elle a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Henri DA CRUZ, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 30 décembre 2014. Relation GRE/2014/5403. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur ff. (signé): Claire PIERRET.

Référence de publication: 2015005267/265.

(150006046) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 janvier 2015.



European Towers I-A S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1661 Luxembourg, 31, Grand-rue. R.C.S. Luxembourg B 193.444.

STATUTES

In the year two thousand and fourteen, on the eighteenth day of the month of December.

Before Maître Léonie GRETHEN, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

Providence European Towers L.P., a limited partnership organised under the laws of Ontario, Canada, having its registered office at 50 Queens Street North, Suite 1020, N2H 6M2 Kitchener, Ontario, Canada registered with Ministry of Government Services of Ontario under Business Identification Number 241165802 acting through its general partner Providence European Towers GP L.P., a limited partnership organised under the laws of Ontario, Canada, having its registered office at 50 Queens Street North, Suite 1020, N2H 6M2 Kitchener, Ontario, Canada registered with Ministry of Government Services of Ontario under Business Identification Number 241165786, in its turn acting through its general partner Providence European Towers GP LLC, a limited liability company, incorporated under the laws of Delaware, having its registered office at Corporation Trust Center, 1209 Orange Street, Wilmington, New Castle County, Delaware 19801, United State of America and registered with the Secretary of State, Division of Corporations under number 5640303 (the "Sole Shareholder"),

represented by Me Anna Hermelinski-Ayache, maître en droit, professionally residing in Luxembourg pursuant to a proxy dated 17 December 2014, which shall be registered together with the present deed.

The appearing party, represented as stated here above, has requested the undersigned notary to draw up the articles of incorporation of a limited liability company European Towers I-A S.à r.l. (société à responsabilité limitée) which is hereby established as follows:

Art. 1. Denomination. A limited liability company (société à responsabilité limitée) with the name "European Towers I-A S.à r.l." (the "Company") is hereby formed by the appearing party and all persons who will become shareholders thereafter. The Company will be governed by these articles of association and the relevant legislation.

Art. 2. Object. The object of the Company is the acquisition, holding, management and disposal of participations and any interests, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies, or other business entities, enterprises or investments, the acquisition by purchase, subscription, or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of stock, bonds, debentures, notes, loans, loan participations, certificates of deposits and any other securities or financial instruments or assets of any kind, and the ownership, administration, development and management of its portfolio.

The Company may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise and may invest in any way and manage a portfolio of patents or any other intellectual property rights of any nature or origin whatsoever. The Company may also hold interests in partnerships and carry out its business through branches in Luxembourg or abroad.

The Company may borrow in any form and proceed by private placement to the issue of bonds, notes and debentures or any kind of debt or equity securities.

The Company may lend funds including without limitation resulting from any borrowings of the Company or from the issue of any equity or debt securities of any kind, to its subsidiaries, affiliated companies or any other company or entity it deems fit.

The Company may give guarantees and grant securities to any third party for its own obligations and undertakings as well as for the obligations of any companies or other enterprises in which the Company has an interest or which form part of the group of companies to which the Company belongs or any other company or entity it deems fit and generally for its own benefit or such entities' benefit. The Company may further pledge, transfer or encumber or otherwise create securities over some or all of its assets.

In a general fashion it may grant assistance in any way to companies or other enterprises in which the Company has an interest or which form part of the group of companies to which the Company belongs or any other company or entity it deems fit, take any controlling and supervisory measures and carry out any operation which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes.

Any of the above is to be understood in the broadest sense and any enumeration is not exhaustive or limiting in any way. The object of the Company includes any transaction or agreement which is entered into by the Company consistent with the foregoing.

Finally, the Company can perform all commercial, technical and financial or other operations, connected directly or indirectly in all areas in order to facilitate the accomplishment of its purposes.

Art. 3. Duration. The Company is established for an unlimited period.



Art. 4. Registered Office. The Company has its registered office in the City of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the articles of association.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by decision of the manager or as the case may be the board of managers.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

In the event that the manager, or as the case may be the board of managers, should determine that extraordinary political, economic or social developments have occurred or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg company. Such temporary measures will be taken and notified to any interested parties by the manager or as the case may be the board of managers.

Art. 5. Share capital. The issued share capital of the Company is set at twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-) divided into twelve thousand five hundred shares (12,500) with a nominal value of one Euro (EUR 1.-) each.

The capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the shareholders adopted in the manner required for amendment of these articles of association and the Company may proceed to the repurchase of its other shares upon resolution of its shareholders.

Any available share premium shall be distributable.

Art. 6. Transfer of Shares. Shares are freely transferable among shareholders. Except if otherwise provided by law, the share transfer to non-shareholders is subject to the consent of shareholders representing at least seventy five percent of the Company's capital.

Art. 7. Management of the Company. The Company is managed by one or several managers who need not be share-holders.

The sole manager or as the case may be the board of managers is vested with the broadest powers to manage the business of the Company and to authorise and/or perform all acts of disposal and administration falling within the purposes of the Company. All powers not expressly reserved by the law or by the articles of incorporation to the general meeting shall be within the competence of the sole manager or as the case may be the board of managers. Vis-à-vis third parties the sole manager or as the case may be the board of managers has the most extensive powers to act on behalf of the Company in all circumstances and to do, authorise and approve all acts and operations relative to the Company not reserved by law or the articles of incorporation to the general meeting or as may be provided herein.

The managers are appointed and removed from office by a simple majority decision of the general meeting of share-holders, which determines their powers and the term of their mandates. If no term is indicated the managers are appointed for an undetermined period. The managers may be re-elected but also their appointment may be revoked with or without cause (ad nutum) at any time.

In the case of more than one manager, the managers constitute a board of managers. Any manager may participate in any meeting of the board of managers by conference call or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another and to communicate with one another. A meeting may also at any time be held by conference call or similar means only. The participation in, or the holding of, a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting or the holding of a meeting in person. Managers may be represented at meetings of the board by another manager without limitation as to the number of proxies which a manager may accept and vote.

Written notice of any meeting of the board of managers must be given to the managers twenty-four hours (24) at least in advance of the date scheduled for the meeting, except in case of emergency, in which case the nature and the motives of the emergency shall be mentioned in the notice. This notice may be omitted in case of assent of each manager in writing, by cable, telegram, telex, e-mail or facsimile, or any other similar means of communication. A special convening notice will not be required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the board of managers.

The general meeting of shareholders may decide to appoint managers of two different classes, being class A managers and class B managers. Any such classification of managers shall be duly recorded in the minutes of the relevant meeting and the managers be identified with respect to the class they belong.

Decisions of the board of managers are validly taken by the approval of the majority of the managers of the Company. In the event however the general meeting of shareholders has appointed different classes of managers (namely class A managers and class B managers) any resolutions of the board of managers may only be validly taken if approved by the majority of managers including at least one class A and one class B manager (including by way of representation).

The board of managers may also, unanimously, pass resolutions on one or several similar documents by circular means when expressing its approval in writing, by cable or facsimile or any other similar means of communication. The entirety



will form the circular documents duly executed giving evidence of the resolution. Managers' resolutions, including circular resolutions, may be conclusively certified or an extract thereof may be issued under the individual signature of any manager.

The Company will be bound by the signature of the sole manager in the case of a sole manager, and in the case of a board of managers by the joint signature of any two managers, provided however that in the event the general meeting of shareholders has appointed different classes of managers (namely class A managers and class B managers) the Company will only be validly bound by the joint signature of one class A manager and one class B manager. In any event the Company will be validly bound by the sole signature of any person or persons to whom such signatory powers shall have been delegated by the sole manager (if there is only one) or as the case may be the board of managers or, in the event of classes of managers, by one class A and one class B manager acting together.

Art. 8. Liability of the Managers. The manager(s) are not held personally liable for the indebtedness of the Company. As agents of the Company, they are responsible for the performance of their duties.

Subject to the exceptions and limitations listed below, every person who is, or has been, a manager or officer of the Company shall be indemnified by the Company to the fullest extent permitted by law against liability and against all expenses reasonably incurred or paid by him in connection with any claim, action, suit or proceeding which he becomes involved as a party or otherwise by virtue of his being or having been such manager or officer and against amounts paid or incurred by him in the settlement thereof. The words "claim", "action", "suit" or "proceeding" shall apply to all claims, actions, suits or proceedings (civil, criminal or otherwise including appeals) actual or threatened and the words "liability" and "expenses" shall include without limitation attorneys' fees, costs, judgements, amounts paid in settlement and other liabilities

No indemnification shall be provided to any manager or officer:

- (i) Against any liability to the Company or its shareholders by reason of wilful misfeasance, bad faith, gross negligence or reckless disregard of the duties involved in the conduct of his office;
- (ii) With respect to any matter as to which he shall have been finally adjudicated to have acted in bad faith and not in the interest of the Company; or
- (iii) In the event of a settlement, unless the settlement has been approved by a court of competent jurisdiction or by the board of managers.

The right of indemnification herein provided shall be severable, shall not affect any other rights to which any manager or officer may now or hereafter be entitled, shall continue as to a person who has ceased to be such manager or officer and shall inure to the benefit of the heirs, executors and administrators of such a person. Nothing contained herein shall affect any rights to indemnification to which corporate personnel, including directors and officers, may be entitled by contract or otherwise under law.

Expenses in connection with the preparation and representation of a defence of any claim, action, suit or proceeding of the character described in this Article shall be advanced by the Company prior to final disposition thereof upon receipt of any undertaking by or on behalf of the officer or director, to repay such amount if it is ultimately determined that he is not entitled to indemnification under this Article.

- **Art. 9. Shareholder voting rights.** Each shareholder may take part in collective decisions. He has a number of votes equal to the number of shares he owns and may validly act at any meeting of shareholders through a special proxy.
- **Art. 10. Shareholder Meetings.** Decisions by shareholders are passed in such form and at such majority(ies) as prescribed by Luxembourg Company law in writing (to the extent permitted by law) or at meetings. Any regularly constituted meeting of shareholders of the Company or any valid written resolution (as the case may be) shall represent the entire body of shareholders of the Company.

Meetings shall be called by convening notice addressed by registered mail to shareholders to their address appearing in the register of shareholders held by the Company at least eight (8) days prior to the date of the meeting. If the entire share capital of the Company is represented at a meeting the meeting may be held without prior notice.

In the case of written resolutions, the text of such resolutions shall be sent to the shareholders at their addresses inscribed in the register of shareholders held by the Company at least eight (8) days before the proposed effective date of the resolutions. The resolutions shall become effective upon the approval of the majority as provided for by law for collective decisions (or subject to the satisfaction of the majority requirements, on the date set out therein). Unanimous written resolution may be passed at any time without prior notice.

Except as otherwise provided for by law, (i) decisions of the general meeting shall be validly adopted if approved by shareholders representing more than half of the corporate capital. If such majority is not reached at the first meeting or first written resolution, the shareholders shall be convened or consulted a second time, by registered letter, and decisions shall be adopted by a majority of the votes cast, regardless of the portion of capital represented. (ii) However, decisions concerning the amendment of the Articles of Incorporation are taken by (x) a majority of the shareholders (y) representing at least three quarters of the issued share capital and (iii) decisions to change of nationality of the Company are to be taken by Shareholders representing one hundred percent (100%) of the issued share capital.



- **Art. 11. Accounting Year.** The accounting year begins on 1 st January of each year and ends on 31 st December of the same year save for the first accounting year which shall commence on the day of incorporation and end on 31 st December 2015.
- **Art. 12. Financial Statements.** Every year as of the accounting year's end, the annual accounts are drawn up by the manager or, as the case may be, the board of managers.

The financial statements are at the disposal of the shareholders at the registered office of the Company.

Art. 13. Distributions. Out of the net profit five percent (5%) shall be placed into a legal reserve account. This deduction ceases to be compulsory when such reserve amounts to ten percent (10%) of the issued share capital of the Company.

The shareholders may decide to pay interim dividends on the basis of statements of accounts prepared by the manager, or as the case may be the board of managers, showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed profits realised since the end of the last accounting year increased by profits carried forward and distributable reserves and premium but decreased by losses carried forward and sums to be allocated to a reserve to be established by law.

The balance may be distributed to the shareholders upon decision of a general meeting of shareholders.

The share premium account may be distributed to the shareholders upon decision of a general meeting of shareholders. The general meeting of shareholders may decide to allocate any amount out of the share premium account to the legal reserve account.

- **Art. 14. Dissolution.** In case the Company is dissolved, the liquidation will be carried out by one or several liquidators who may be but do not need to be shareholders and who are appointed by the general meeting of shareholders who will specify their powers and remunerations.
- **Art. 15. Sole Shareholder.** If, and as long as one shareholder holds all the shares of the Company, the Company shall exist as a single shareholder company, pursuant to article 179 (2) of the law of 10 th August 1915 on commercial companies; in this case, articles 200-1 and 200-2, among others, of the same law are applicable.
- **Art. 16. Applicable law.** For anything not dealt with in the present articles of association, the shareholders refer to the relevant legislation.

Subscription and payment

The articles of association of the Company having thus been drawn up by the appearing party, the appearing party has subscribed and entirely paid-up the following shares:

Subscriber	Number	Subscription		
	of shares	price (€)		
Providence European Towers L.P., prenamed	12,500	12,500		
Total	12,500	EUR 12,500		
Evidence of the payment of the total subscription price has been shown to the undersigned notary.				

Expenses, Valuation

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its formation are estimated at approximately one thousand one hundred Euro (\in 1,100.-).

Resolutions of the sole shareholder

The sole shareholder has forthwith taken immediately the following resolutions:

- 1. The registered office of the Company is fixed at 31, Grand-Rue, L-1661 Luxembourg.
- 2. The following persons are appointed managers of the Company for an undetermined period of time subject to the articles of association of the Company each with such signature powers as set forth in the articles of association of the Company:
- Mr George Richard Cobleigh, manager, with professional address at 50 Kennedy Plaza, Providence, Rhode Island, United States of America, born on 4 December 1962, in Connecticut, United States of America;
- Mr Michael Robert Kidd, manager, with professional address at 31, Grand-Rue, L-1661 Luxembourg, born on 16 April 1960, in Basingstoke, United Kingdom;
- Mr Sinisa Krnic, manager, with professional address at 28, St George Street, London, W1S 2FA, United Kingdom, born on 10 January 1973 in Gijon, Spain; and
- Mr Claude Larbière, Finance Director, with professional address at 31, Grand-Rue, L-1661 Luxembourg, born on 24 October 1963 in Luxembourg.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English, followed by a French version. On request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.



WHEREOF, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxy holder of the appearing person, who is known to the notary by her full name, civil status and residence, she signed together with Us, the notary, the present deed

Suit la traduction française du texte qui précède

L'an deux mille quatorze le dix-huitième jour du mois de décembre.

Par devant Maître Léonie GRETHEN, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

Providence European Towers L.P., une limited partnership, organisée en vertu des lois de l'Ontario, Canada, ayant son siège social à 50 Queens Street North, Suite 1020, N2H 6M2 Kitchener, Ontario, Canada, et immatriculée auprès du Ministère des Services Gouvernementaux d'Ontario sous le Numéro d'Identification de l'Entreprise 241165802 agissant à travers son general partner Providence European Towers GP L.P. une limited partnership, organisée en vertu des lois de l'Ontario, Canada, ayant son siège social à 50 Queens Street North, Suite 1020, N2H 6M2 Kitchener, Ontario, Canada, et immatriculée auprès du Ministère des Services Gouvernementaux d'Ontario sous le Numéro d'Identification de l'Entreprise 241165786, agissant à son tour à travers son general partner, Providence European Towers GP LLC, une limited liability company, constituée en vertu des lois du Delaware, ayant son siège social à Corporation Trust Center, 1209 Orange Street, Wilmington, New Castle County, Delaware 19801, Etats Unis d'Amérique immatriculée auprès du Secretary of State - Division of Corporations sous le numéro 5640303 (l'«Associé Unique»),

représentée par Me Anna Hermelinski-Ayache, maître en droit, demeurant professionnellement à Luxembourg en vertu d'une procuration en date du 17 décembre 2014, qui sera enregistrée ensemble avec le présent acte.

La partie comparante, représentée comme dit ci-avant, a demandé au notaire soussigné d'arrêter les statuts d'une société à responsabilité limitée European Towers I-A S.à r.l. (société à responsabilité limitée) qui est constituée par les présentes:

Art. 1 er . **Dénomination.** Il est formé par la comparante et toutes personnes qui deviendront par la suite associés, une société à responsabilité limitée sous la dénomination de "European Towers I-A S.à r.I." (la "Société"). La Société sera régie par les présents statuts et les dispositions légales afférentes.

Art. 2. Objet. L'objet de la Société est l'acquisition, la détention, la gestion et la disposition de participations et de tout intérêt, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises et étrangères ou dans d'autres entités, entreprises ou investissements, l'acquisition par l'achat, la souscription, ou par tout autre moyen, de même que la cession par vente, l'échange ou autrement d'actions, d'obligations, de certificats de créance, notes, des prêts, des participations dans des prêts, certificats de dépôts et toutes autres valeurs mobilières ou instruments financiers ou biens de toute sorte, et la détention, l'administration, le développement et la gestion de son portefeuille.

La Société peut participer à la création, au développement, à la gestion et au contrôle de toute société ou entreprise et peut investir de quelque manière que ce soit et gérer un portefeuille de brevets ou tout autre droit de propriété intellectuelle de toute nature ou origine que ce soit. La Société peut également détenir des intérêts dans des sociétés de personnes et exercer son activité par l'intermédiaire de succursales au Luxembourg ou à l'étranger.

La Société peut emprunter sous toute forme et procéder par voie de placement privé à l'émission d'obligations, de notes et de certificats de créance ou toute sorte de dette ou de valeur mobilière.

La Société peut prêter des fonds, y compris sans limitation ceux résultant de tous emprunts de la Société ou de l'émission de tout titre ou dette de toute sorte, à ses filiales, sociétés affiliées ou toute autre société ou entité qu'elle juge appropriée.

La Société peut donner des garanties et accorder des sûretés à tout tiers pour ses propres obligations et entreprises ainsi que pour les obligations de toute société ou autre entreprise dans laquelle la Société a un intérêt ou qui fait partie du groupe de sociétés auquel la Société appartient ou toute autre société ou entité qu'elle juge appropriée et généralement pour son propre bénéfice ou pour le bénéfice de cette entité. La Société peut aussi faire saisir, transférer ou s'endetter ou créer autrement des garanties sur quelques ou tous ses biens.

D'une manière générale elle peut prêter assistance de toute manière aux sociétés ou autres entreprises dans lesquelles la Société a un intérêt ou qui fait partie du groupe de sociétés auquel appartient la Société ou toute autre société ou entreprise que la Société juge appropriée, prendre toute mesure de contrôle et de surveillance et effectuer toute opération qu'elle juge utile dans l'accomplissement et le développement de ses objets.

Tout ce qui a été mentionné ci-dessus doit être entendu dans le sens le plus large et toute énumération n'est pas exhaustive ou limitant. L'objet de la Société comprend toute transaction ou contrat dans lesquels la Société fit partie conformément avec ce qui a été mentionné ci-dessus.

Finalement, la Société peut effectuer toute opération commerciale, technique, financière ou autre, liée directement ou indirectement, dans tous les domaines, afin de faciliter la réalisation de son objet.

Art. 3. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.



Art. 4. Siège Social. Le siège social de la Société est établi dans la Ville de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une décision de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant dans les conditions prévues en cas de modification des statuts.

Le siège social peut être transféré à l'intérieur de la commune par décision du gérant ou, le cas échéant, du conseil de gérance.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales situés au Luxembourg ou à l'étranger.

Au cas où le gérant, ou le cas échéant le conseil de gérance, estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre les activités normales de la Société à son siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger, ont eu lieu ou sont sur le point d'avoir lieu, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; ces mesures temporaires n'auraient aucun effet sur la nationalité de la Société qui, en dépit du transfert de son siège social, demeurerait une société luxembourgeoise. Ces mesures temporaires seront prises et portées à la connaissance des tiers par le gérant ou le cas échéant le conseil de gérance.

Art. 5. Capital Social. Le capital social émis de la Société est fixé à douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR) divisé en douze mille cinq cents (12.500) parts sociales d'une valeur nominale d'un euro (1,- EUR) chacune.

Le capital de la Société peut être augmenté ou réduit par une résolution des associés adoptée de la manière requise pour la modification des présents statuts et la Société peut procéder au rachat de ses propres parts sociales en vertu d'une décision de ses associés.

Toute prime d'émission disponible sera distribuable.

Art. 6. Transfert de parts sociales. Les parts sociales sont librement transférables entre associés. Sauf dispositions contraires de la loi, les parts sociales ne peuvent être cédées à des non associés que moyennant l'agrément donné par au moins soixante-quinze pourcent du capital social de la Société.

Art. 7. Gérance de la Société. La Société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non.

Le gérant unique ou, le cas échéant, le conseil de gérance est investi des pouvoirs les plus larges afin de pouvoir gérer l'activité de la Société et d'autoriser et/ou de procéder à tout acte de disposition et d'administration tombant dans l'objet de la Société. Tous les pouvoirs qui ne sont pas expressément réservés par la loi ou par les présents statuts à l'assemblée générale sont de la compétence du gérant unique ou le cas échéant du conseil de gérance. Vis-à-vis des tiers le gérant unique ou, le cas échéant, le conseil de gérance a les pouvoirs les plus étendus afin d'agir pour le compte de la Société en toutes circonstances et de faire, autoriser et approuver tout acte et opération concernant la Société qui ne sont pas réservés par la loi ou par les présents statuts à l'assemblée générale ou tel que prévu dans les présents statuts.

Ils sont nommés et révoqués par l'assemblée générale des associés, qui détermine leurs pouvoirs et la durée de leurs fonctions, et qui statue à la majorité simple. Si aucun terme n'est indiqué, les gérants sont nommés pour une période indéterminée. Les gérants sont rééligibles mais leur nomination est également révocable avec ou sans motifs (ad nutum) et à tout moment.

Au cas où il y aurait plus d'un gérant, les gérants constituent un conseil de gérance. Tout gérant peut participer à une réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique ou d'autres moyens de communication similaires permettant à toutes les personnes prenant part à cette réunion de s'entendre les unes les autres et de communiquer les unes avec les autres. Une réunion peut également être tenue uniquement sous forme de conférence téléphonique. La participation à ou la tenue d'une réunion par ces moyens équivaut à une participation en personne à une telle réunion ou à une réunion tenue en personne. Les gérants peuvent être représentés aux réunions du conseil de gérance par un autre gérant, sans limitation quant au nombre de procurations qu'un gérant peut accepter et voter.

Un avis écrit de toute réunion du conseil de gérance doit être donné aux gérants au moins vingt-quatre (24) heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment de chaque gérant par écrit, par câble, télégramme, télex, e-mail ou télécopie ou tout autre moyen de communication similaire. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil se tenant à une heure et un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil de gérance.

L'assemblée générale des associés peut décider de nommer des gérants de deux classes différentes, à savoir les gérants de classe A et les gérants de classe B. Une telle classification de gérants doit être dûment enregistrée dans le procèsverbal de la réunion concernée et les gérants doivent être identifiés en fonction de la classe à laquelle ils appartiennent.

Les décisions du conseil de gérance sont valablement prises avec l'accord de la majorité des gérants de la Société (y compris par voie de représentation). Dans le cas toutefois où l'assemblée générale des associés a nommé différentes classes de gérants (à savoir les gérants de classe A et les gérants de classe B), toutes les résolutions du conseil de gérance ne pourront être valablement prises que si elles sont approuvées par la majorité des gérants comprenant au moins un gérant de classe A et un gérant de classe B (qui peuvent être représentés).

Le conseil de gérance peut, à l'unanimité, prendre des résolutions sur un ou plusieurs documents similaires par voie circulaire en exprimant son approbation par écrit, par câble ou télécopie ou tout autre moyen de communication similaire. L'ensemble constituera les documents circulaires dûment exécutés faisant foi de la résolution. Les résolutions des gérants,



y compris celles prises par voie circulaire, seront certifiées comme faisant foi et un extrait pourra être émis sous la signature individuelle de chaque gérant.

La Société sera engagée par la signature du gérant unique en cas d'un seul gérant, et dans le cas d'un conseil de gérance, par la signature conjointe de deux gérants quelconques, à condition toutefois que dans le cas où l'assemblée générale des associés a nommé différentes classes de gérants (à savoir les gérants de classe A et les gérants de classe B), la Société ne sera valablement engagée que par la signature conjointe d'un gérant de classe A et d'un gérant de classe B. Dans tous les cas, la Société sera valablement engagée par la seule signature de toute(s) personne(s) à qui de tels pouvoirs de signature auront été délégués par le gérant unique (s'il n'y a qu'un seul gérant) ou le cas échéant par le conseil de gérance, ou, en cas de classes de gérants, par un gérant de classe A et un gérant de classe B agissant ensemble.

Art. 8. Responsabilité des gérants. Les gérants ne sont pas personnellement responsables des dettes de la Société. En tant que représentants de la Société, ils sont responsables de l'exécution de leurs obligations.

Sous réserve des exceptions et limitations énumérées ci-dessous, toute personne qui est, ou qui a été gérant, dirigeant ou responsable représentant de la Société, sera, dans la mesure la plus large permise par la loi, indemnisée par la Société pour toute responsabilité encourue et toutes dépenses raisonnables contractées ou payées par elle en rapport avec toute demande, action, plainte ou procédure dans laquelle elle est impliquée à raison de son mandat présent ou passé de gérant, dirigeant ou responsable représentant et pour les sommes payées ou contractées par elle dans le cadre de leur règlement. Les mots "demande", "action", "plainte" ou "procédure" s'appliqueront à toutes les demandes, actions, plaintes ou procédures (civiles ou criminelles, y compris le cas échéant toute procédure d'appel) actuelles ou prévisibles et les mots "responsabilité" et "dépenses» devront comprendre, sans limitation, les honoraires d'avocats, frais, jugements et montants payés en règlement et autres responsabilités.

Aucune indemnité ne sera versée à tout gérant, dirigeant ou responsable représentant:

- (i) En cas de mise en cause de sa responsabilité vis-à-vis de la Société ou de ses associés en raison d'un abus de pouvoir, de mauvaise foi, de négligence grave ou d'imprudence dans l'accomplissement des devoirs découlant de la conduite de sa fonction:
- (ii) Pour toute affaire dans laquelle il serait finalement condamné pour avoir agi de mauvaise foi et non dans l'intérêt de la Société; ou
- (iii) Dans le cas d'un compromis ou d'une transaction, à moins que le compromis ou la transaction en question n'ait été approuvé par une juridiction compétente ou par le conseil de gérance.

Le droit à indemnisation prévu par les présentes, n'affectera aucun autre droit dont un gérant, dirigeant ou représentant peut bénéficier actuellement ou ultérieurement, il subsistera à l'égard de toute personne ayant cessé d'être gérant, dirigeant ou représentant et bénéficiera aux héritiers, exécuteurs testamentaires et administrateurs de telle personne. Les dispositions du présent article n'affecteront aucun droit à indemnisation dont pourrait bénéficier le personnel de la Société, y compris les gérants, dirigeants ou représentants en vertu d'un contrat ou autrement en vertu de la loi.

Les dépenses en rapport avec la préparation et la représentation d'une défense à l'encontre de toute demande, action, plainte ou procédure de nature telle que décrite dans le présent article, seront avancées par la Société avant toute décision sur la question de savoir qui supportera ces dépenses, moyennant l'engagement par ou pour le compte du représentant ou du dirigeant de rembourser ce montant s'il est finalement déterminé qu'il n'a pas droit à une indemnisation conformément au présent article.

- Art. 9. Droits de vote des associés. Chaque associé peut participer aux décisions collectives. Il a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède et peut se faire valablement représenter aux assemblées des associés par un porteur de procuration spéciale.
- Art. 10. Assemblées des associés. Les décisions des associés sont prises dans les formes et aux majorités prévues par la loi luxembourgeoise sur les sociétés commerciales, par écrit (dans la mesure où c'est permis par la loi) ou lors d'assemblées. Toute assemblée des associés de la Société valablement constituée ou toute résolution circulaire (le cas échéant) représentera l'intégralité des associés de la Société.

Les assemblées seront convoquées par une convocation adressée par lettre recommandée aux associés à leur adresse contenue dans le registre des associés tenu par la Société au moins huit (8) jours avant la date d'une telle assemblée. Si l'intégralité du capital social est représentée à une assemblée l'assemblée peut être tenue sans convocation préalable.

Dans le cas de résolutions circulaires, le texte de ces résolutions sera envoyé aux associés à leurs adresses inscrites dans le registre des associés tenu par la Société ou moins huit (8) jours avant la date effective proposée des résolutions. Les résolutions prennent effet à partir de l'approbation par la majorité comme prévu par la loi concernant les décisions collectives (ou sujet à la satisfaction des réquisitions de majorité, à la date y précisée). Une résolution écrite unanime peut être passée à tout moment sans convocation préalable.

A moins que ce soit prévu autrement par la loi, (i) les décisions de l'assemblée générale seront valablement adoptées si elles sont approuvées par les associés représentant plus de la moitié du capital social. Si cette majorité n'est pas atteinte à la première assemblée ou lors de la première résolution écrite, les associés seront convoqués ou consultés une deuxième fois, par lettre recommandée, et les décisions seront adoptées à la majorité des voix des votants, sans considérer la portion du capital représenté. (ii) Cependant, des décisions concernant des modifications des Statuts seront prises par



- (x) une majorité des associés (y) représentant au moins trois quarts du capital social émis et (iii) les décisions concernant le changement de nationalité de la Société seront prises par les associés représentant cent pour cent (100%) du capital social émis.
- **Art. 11. Année Sociale.** L'année sociale commence le 1 ^{er} janvier de chaque année et se termine le 31 décembre de la même année, sauf pour la première année sociale qui commencera le jour de la constitution et se terminera le 31 décembre 2015.
- **Art. 12. Comptes annuels.** Chaque année, le gérant, ou le cas échéant le conseil de gérance établit les comptes annuels au 31 décembre.

Les comptes annuels sont disponibles au siège social pour tout associé de la Société.

Art. 13. Distributions. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'une réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire si cette réserve atteint dix pour cent (10%) du capital social émis de la Société.

Les associés peuvent décider de payer des acomptes sur dividendes intérimaires sur base d'un état comptable préparé par le gérant ou le cas échéant le conseil de gérance, duquel il ressort que des fonds suffisants sont disponibles pour distribution, étant entendu que les fonds à distribuer ne peuvent pas excéder le montant des bénéfices réalisés depuis le dernier exercice comptable augmenté des bénéfices reportés et des réserves et prime distribuables mais diminué des pertes reportées et des sommes à allouer à une réserve constituée en vertu de la loi.

Le solde peut être distribué aux associés par décision prise en assemblée générale des associés.

Le compte de prime d'émission peut être distribué aux associés par décision prise en assemblée générale des associés. L'assemblée générale des associés peut décider d'allouer tout montant de la prime d'émission à la réserve légale.

- **Art. 14. Dissolution.** Lorsque, et aussi longtemps qu'un associé réunit toutes les parts sociales de la Société entre ses seules mains, la Société est une société unipersonnelle au sens de l'article 179 (2) de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales; dans ce cas, les articles 200-1 et 200-2, entre autres, de la même loi sont d'application.
- **Art. 16. Loi Applicable.** Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, les associés se réfèrent aux dispositions légales en vigueur.

Les statuts de la Société ayant été ainsi établis par la partie comparante, celle-ci a souscrit et intégralement libéré les parts sociales suivantes:

Souscripteur	Nombre	Prix de	
	des parts	souscription	
	sociales	(€)	
Providence European Towers L.P., préqualifiée	12.500	12.500,- EUR	
Total	12.500	12.500,- EUR	

Preuve du paiement du prix total de souscription a été donnée au notaire instrumentant.

Dépenses, Evaluation

Les frais, dépenses, rémunérations, charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société du fait de sa formation sont évaluées à environ mille cent euros (\le 1.100,-).

Résolutions de l'associé unique

Et aussitôt, l'associé unique a pris les résolutions suivantes:

- 1. Le siège social de la Société est fixé au 31, Grand-Rue, L-1661 Luxembourg.
- 2. Les personnes suivantes sont nommées gérants de la Société pour une durée indéterminée sous réserve des statuts de la Société chacun avec pouvoir de signature comme prévu dans les statuts:
- M. George Richard Cobleigh, gérant, demeurant professionnellement au 50 Kennedy Plaza, Providence, Rhode Island, Etats-Unis d'Amérique, né le 4 décembre 1962, dans le Connecticut, Etats-Unis d'Amérique;
- M. Michael Robert Kidd, gérant, demeurant professionnellement au 31, Grand-Rue, L-1661 Luxembourg, né le 16 avril 1960, à Basingstocke, Royaume-Uni;
- M. Sinisa Krnic, gérant, demeurant professionnellement au 28, St George Street, London, W1S 2FA, Royaume-Uni, né le 10 janvier 1973 à Gijon, Espagne; et
- M. Claude Larbière, directeur financier, demeurant professionnellement au 31, Grand-Rue, L-1661 Luxembourg, né le 24 octobre 1963 à Luxembourg.

Le notaire soussigné, qui a personnellement connaissance de la langue anglaise, déclare que la comparante l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture faite et interprétation donnée à la mandataire de la personne comparante, connue du notaire par son nom et prénom, état et demeure, elle a signé avec Nous notaire, le présent acte.



Signé: Hermelinski-Ayache, GRETHEN.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 19 décembre 2014. Relation: LAC/2014/61792. Reçu soixante-quinze euros (75,00 €).

Le Receveur (signé): Irène Thill.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial C.

Luxembourg, le 9 janvier 2015.

Référence de publication: 2015005270/458.

(150005933) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 janvier 2015.

Cosafin S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1746 Luxembourg, 1, rue Joseph Hackin. R.C.S. Luxembourg B 70.588.

CLÔTURE DE LIQUIDATION

L'an deux mille quatorze, le dix-huit décembre,

Par-devant Maître Joëlle Baden, notaire de résidence à Luxembourg,

S'est tenue:

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société COSAFIN S.A., ayant son siège social au 1, rue Joseph Hackin, L-1746 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 70.588, constituée suivant acte notarié en date du 16 juin 1999, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 708 du 23 septembre 1999 (la Société).

Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte notarié en date du 25 mai 2005, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1104 du 27 octobre 2005.

La Société a été mise en liquidation suivant acte du notaire soussigné en date du 1 ^{er} août 2014, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2869 du 10 octobre 2014.

L'assemblée est ouverte à 9.15 heures sous la présidence de Monsieur Nicolas Montagne, employé privé, 1, rue Joseph Hackin, L-1746 Luxembourg,

qui désigne comme secrétaire Madame Nadia Comodi, employée privée, 1, rue Joseph Hackin, L-1746 Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Noël Didier, employé privé, 1, rue Joseph Hackin, L-1746 Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, le président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I. Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour:

Ordre du jour

- 1) Acceptation du rapport du commissaire à la liquidation,
- 2) Décharge au liquidateur et au commissaire à la liquidation,
- 3) Clôture de la liquidation,
- 4) Indication de l'endroit où les livres et documents sociaux devront être déposés et conservés pendant cinq ans.
- II. Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes, les procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées ne varietur par les comparants.

- III. Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.
- IV. Qu'en date du 11 décembre 2014, s'est tenue l'assemblée générale des actionnaires qui a nommé Monsieur Pierre Schill, licencié en sciences économiques, né à Grevenmacher, le 10 août 1957, L-1528 Luxembourg, 18a, boulevard de la Foire, en tant que commissaire à la liquidation.
- V. Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

L'assemblée générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:



Première résolution

L'assemblée générale prend connaissance du rapport du commissaire à la liquidation de la Société et décide de l'accepter.

Un exemplaire de ce rapport restera annexé au présent acte pour être enregistré en même temps.

Deuxième résolution:

L'assemblée générale donne décharge pleine et entière au liquidateur FIDUPAR et au commissaire à la liquidation Monsieur Pierre Schill.

Troisième résolution:

L'assemblée générale prononce la clôture de la liquidation et constate que la société «COSAFIN S.A.» a définitivement cessé d'exister.

Pour autant que de besoin, l'assemblée générale confirme que FIDUPAR, en tant que liquidateur, reste chargé des derniers décomptes et paiements à faire après la clôture de la liquidation.

Quatrième résolution:

L'assemblée générale décide que les livres et documents sociaux de la Société seront conservés pendant la durée de cinq ans à L-1746 Luxembourg, 1, rue Joseph Hackin.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, au siège social de la Société, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, les membres du bureau ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: N. MONTAGNE, N. COMODI, N. DIDIER et J. BADEN.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 19 décembre 2014. LAC / 2014 / 61709. Reçu soixante-quinze euros € 75,-.

Le Receveur (signé): THILL.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la Société sur demande.

Luxembourg, le 9 janvier 2015.

Référence de publication: 2015005225/70.

(150005781) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 janvier 2015.

Amberson S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 155.984.

Extrait des décisions prises par le conseil d'administration en date du 13 octobre 2014

Le siège social a été transféré de L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, à L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.

Veuillez noter que l'adresse professionnelle de M. Hans DE GRAAF, administrateur, et de Mme Valérie PECHON, administrateur et présidente du conseil d'administration, se situe désormais au L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.

Veuillez également noter que l'adresse du commissaire, la société à responsabilité limitée COMCOLUX S.à r.l. se situe désormais au L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert.

Luxembourg, le 12 janvier 2015.

Pour extrait et avis sincères et conformes

Pour Amberson S.A.

Un mandataire

Référence de publication: 2015005032/19.

(150005579) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 janvier 2015.



TA EU Acquisitions VI S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 1.261.499,80.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey. R.C.S. Luxembourg B 182.062.

Extrait des décisions prises par les associés du 22 décembre 2014

M. Simon Barnes, demeurant professionnellement au 15 rue Jean-Pierre Brasseur, L-1258 Luxembourg, Luxembourg, a été nommé gérant avec effet immédiat pour une durée indéterminée.

Le conseil de gérance est désormais composé comme suit:

- M. Gregory Wallace, (gérant de catégorie A);
- M. Thomas Alber, (gérant de catégorie A);
- M. Jeffrey C. Hadden, (gérant de catégorie A);
- M. Maxence Monot, (gérant de catégorie B);
- M. Amine Zouari, (gérant de catégorie B);
- M. Wayne Fitzgerald, (gérant de catégorie B);
- M. Keith Greally, (gérant de catégorie B); and
- M. Simon Barnes, (gérant de catégorie B).

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations. Luxembourg, le 07 janvier 2015.

Référence de publication: 2015004914/22.

(150004833) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 janvier 2015.

Ethilux S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-3225 Bettembourg, 144, Zone Industrielle Scheleck I.

R.C.S. Luxembourg B 147.153.

Les comptes annuels au 31/12/2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2015005294/10.

(150005399) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 janvier 2015.

Ethilux S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-3225 Bettembourg, 144, Zone Industrielle Scheleck I.

R.C.S. Luxembourg B 147.153.

Les comptes annuels au 31/12/2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2015005295/10.

(150005400) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 janvier 2015.

Ethilux S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-3225 Bettembourg, 144, Zone Industrielle Scheleck I.

R.C.S. Luxembourg B 147.153.

Les comptes annuels au 31/12/2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2015005296/10.

(150005401) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 janvier 2015.

Editeur: Service Central de Législation, 43, boulevard F.-D. Roosevelt, L-2450 Luxembourg

Imprimeur: Association momentanée Imprimerie Centrale / Victor Buck